

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2023

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

QUORUM N° 1 :

DELIBERATION N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT QUATRE FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Chantal PORTUESE,
Madame Widad FERJANI.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Frederic LIBESSART)
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Corinne SCANTAMBURLO)
Monsieur LAFAURE (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame LEGOUHY (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame TROPINI (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 17/02/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

QUORUM N° 2 :

DE LA DELIBERATION N° 2

A LA DELIBERATION N° 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT QUATRE FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Chantal PORTUESE,
Madame Widad FERJANI.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Frederic LIBESSART)
Monsieur LAFAURE (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame LEGOUHY (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame TROPINI (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 17/02/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 24 février 2023

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022	4
AFFAIRE N°1 – SERVICE SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Hyères	5
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers – Débat d'Orientations Budgétaires 2023- Budget principal et budgets annexes.	17
AFFAIRE N°3 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ. Dotation de soutien à l'investissement local exercice 2023 - Demande de subvention pour l'opération de rénovation et de réaménagement de locaux de l'école de l'Almanarre.	28
AFFAIRE N°4 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Développement durable – Valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'efficacité énergétique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'habilitation avec le SYMIELEC VAR pour le dépôt en groupement de CEE.	29
AFFAIRE N°5 – CULTURE ET PATRIMOINE- ECOLE D'ARTS- Convention de partenariat avec le Parc National de Port-Cros - Autorisation à M. le Maire de signer.....	30
AFFAIRE N°6 - CULTURE ET PATRIMOINE - SPECTACLE VIVANT - Actualisation des tarifs des spectacles de La Saison et Vivement Mercredi au théâtre Denis, à l'Anglicane et la Collégiale Saint-Paul.....	30
AFFAIRE N°7 - SPORTS - Création d'une tarification et adoption d'une convention pour l'organisation d'une activité de voile à la Base Nautique Municipale au profit du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université de Toulon.	31
AFFAIRE N°8 - SPORTS - Exonération partielle de la tarification de la Base Nautique au profit du Collège Gustave ROUX suite à la fermeture du gymnase des Rougières.....	31
AFFAIRE N°9 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du centre ville - Déplacement partiel du marché à l'occasion des Journées Européennes des Journées de l'Art.	32

AFFAIRE N°10 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIETE COMMUNALE - Immeuble les Roches Curels - 24, Rue St Bernard - Parcelle BD n°0113 - Vente à la Métropole Toulon Provence Méditerranée	32
AFFAIRE N°11 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIETE COMMUNALE - Immeuble Villa Gandarillas - Rue St Pierre - Parcelle BD n°0156 - Vente à la Métropole Toulon Provence Méditerranée	32
AFFAIRE N°12 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Route des Marais - Parcelle cadastrée section EL n°0109 - Vente au SITMAT	35
AFFAIRE N°13 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGAUDE - Aliénation du bien situé 7 avenue des Mouettes cadastré section IL n°0119 formant le lot n°84 au profit de M. et Mme AUGAT	35
AFFAIRE N°14 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 10 avenue de la Pinède cadastré section EV n°0041 formant le lot n°55 Bis au profit de Mme MEULIEN Hélène	36
AFFAIRE N°15 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - SERVITUDE DE PASSAGE DE CÂBLES ELECTRIQUES AU PROFIT DE ENEDIS - Rue JEAN RIBIER - PARCELLE BB n°0322.....	36
AFFAIRE N°16 – GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie publique : Rond-point Pierre MARTIN	37
AFFAIRE N°17 – GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée : Impasse du double TOMBOLO.....	37
AFFAIRE N°18 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Changement d'appellation d'une voie privée : Impasse de la Chèvrerie / Impasse du petit DUC	38
AFFAIRE N°19 - COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS - Acquisition et maintenance de photocopieurs reconditionnés pour services municipaux, établissements scolaires, service des ports de la ville d'Hyères - Relance du lot N° 2 suite à procédure infructueuse – Mise en appel d'offres ouvert.....	38
AFFAIRE N°20 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : Charte forestière de territoire du massif des Maures 2022-2030	39
AFFAIRE N°21 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - SERVICE SECURITE - Établissement d'une convention avec l'Office National des Forêts pour le contrôle des obligations légales de débroussaillage - Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.....	39
AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS – POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention entre les communes de LA GARDE et HYÈRES pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur la commune de LA GARDE.	40
AFFAIRE N°23 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS – POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages, entre la commune d'HYERES et la Fondation 30 millions d'amis.....	40
AFFAIRE N°24 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à M. Le Maire de répondre à un appel à projet - Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL St Pierre) et demande de subvention aux partenaires financiers de la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer).....	41

AFFAIRE N°25 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.	42
AFFAIRE N°26 - PORTS - Renouvellement de la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint-Pierre.....	42
AFFAIRE N°27 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération de frais de manutentions portuaires au profit de l'association AFCA.....	43
AFFAIRE N°28 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2022.	44

(La séance est ouverte à 9 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bonjour à tous. La séance est ouverte.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Nous allons désigner Monsieur MICALLEF comme secrétaire de séance si vous n'y voyez pas d'objections. Je vous indique par ailleurs que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 31 mars.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

M. LE MAIRE : Nous allons procéder à l'approbation du PV de la séance du 16 décembre. Y a-t-il des observations, des oppositions ? S'il n'y en a pas, le PV est approuvé.

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022 EST ADOPTE À L'UNANIMITE

Des questions orales ont été posées auxquelles il sera répondu en fin de séance. Avant de passer à l'ordre du jour, quelques informations. D'abord, l'organisation le 9 mars à 14 h 30 d'un Conseil Municipal privé auquel j'inviterai simplement, au-delà des élus, les Présidents des CIL sur la politique du logement. C'est une réunion intéressante puisqu'il y aura le Directeur de la DDTM et le responsable du service logement de la Préfecture M. LOUBEYRE, VAD, qui joue un rôle important, notamment dans les réhabilitations, les services de TPM et nos services, de telle façon à ce qu'un point soit fait au moment où l'État nous demande si nous souhaitons nous engager dans un contrat de mixité sociale. Comme ces sujets intéressent légitimement beaucoup d'entre vous, cela permettra de faire un point, de donner des chiffres et des interprétations qui ne sont pas dénuées de tout fondement. Quelques informations complémentaires. On avait délibéré en Conseil Municipal pour le classement de la commune en « Station de tourisme ». Ce classement est arrivé. Ce n'est pas une surprise, mais c'est une satisfaction de conserver ce classement, le plus élevé au niveau du tourisme pour une commune et qui permet un certain nombre d'améliorations dans le fonctionnement de la commune.

Deux informations également sur le plan de la culture. La première, dont la presse s'est déjà faite écho et dont nous tirons une grande satisfaction, l'exposition qui débutera fin juin, consacrée à Man Ray, a été classée « Exposition d'intérêt national ». Il y en a trois dans la région, une au musée Matisse à Nice, une au musée Borelli à Marseille et une à la Banque à Hyères.

C'est une reconnaissance pour notre musée, pour l'exposition, ainsi que pour l'action culturelle. Je crois qu'en termes d'attractivité, cela aura aussi un rôle majeur à jouer. Je souhaitais donc vous faire partager cette satisfaction. Autre satisfaction, nous bénéficierons de la présence de Jean-Marie LE CLÉZIO pour la Fête du Livre qui se déroulera au mois de mai, prix Nobel de littérature. Ce n'est pas quelqu'un qui sort tous les jours. C'est donc très important en termes d'image et de reconnaissance. Dernier élément, que l'on m'a communiqué hier, vous savez que chaque année dans le *Journal du Dimanche* sort un classement des villes et villages de France où il fait bon vivre. La commune d'Hyères se classe au plan national, sur 34 827 communes, à la 42^{ème} place, ce qui est significatif. Elle gagne neuf places par rapport à l'année dernière. C'est une nouvelle intéressante qui fait que Hyères n'est ni Beyrouth, ni Kiev, ni Damas. Si tel était le cas, imaginons les autres. Les critères sont très nombreux, sur de multiples sujets parfois évoqués ici tels que la propreté, les transports, etc. Après ces informations, nous passons à l'ordre du jour, si vous le voulez bien.

**AFFAIRE N°1 – SERVICE SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES -
DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2022 sur la situation en matière de
développement durable de la commune d'Hyères**

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici ce rapport. Comme vous l'observez, la question centrale de notre séance est bien sûr le débat d'orientations budgétaires. Mais elle ne vient pas en premier, elle suit le rapport « Développement durable » que nous devons présenter, c'est une obligation que la loi nous fait et qui est un effet de la Constitution. Vous savez qu'une Charte de l'Environnement a été élaborée en France en 2004 et intégrée à la Constitution en 2005. Autrement dit, le développement durable, qui est au cœur de cette Charte, entre dans le bloc de constitutionnalité et devient une norme. Dans la hiérarchie des normes, le développement durable s'impose à toutes les politiques publiques, qui doivent s'y référer. C'est la logique de référence. Le sens de cette logique est de concilier la croissance et l'environnement, de rendre possible à la fois une croissance économique tout en préservant l'environnement. C'est un pari, une croyance et une affirmation. Cette affirmation a été lancée par les Nations-Unies en réponse à l'alerte qu'avait lancée le Club de Rome en 1972. Nous en parlions l'année dernière au cours du 50^{ème} anniversaire de ce rapport, dont le titre était significatif : « Les limites de la croissance. » À cette alerte, l'ONU a répondu avec le développement durable : on affirme qu'une croissance durable limitée est possible. Cette affirmation rend possible l'exercice du libéralisme économique bien entendu, et sans croissance il s'anéantirait, nous le savons.

De ce fait, depuis que le développement durable a été proclamé à la face du monde en 1987, on le considère comme un totem. C'est un totem constitutionnel. J'emploie le mot totem à la suite de l'usage qu'en a fait Monsieur le Maire lorsqu'il parlait de la loi SRU, c'est-à-dire l'obligation de se lancer dans 25% de logement social pour la plupart des communes, une obligation lancée sans tenir compte de la réalité topographique et géographique de ces communes. C'est un totem. Même si cela ne colle pas et n'est pas adéquat à la réalité, on ne discute pas, on s'incline. Le développement durable est un nouveau totem. On peut se demander quels effets celui-ci a-t-il produit depuis 36 ans. L'année dernière j'évoquais les rapports du GIEC, qui au fil des années sont catastrophiques, jusqu'à l'affirmation l'année dernière du Secrétaire des Nations-Unies disant que « le monde avance les yeux fermés vers la catastrophe climatique ». Il est vrai que si vous ouvrez les journaux, il n'y a pas une semaine sans un article négatif sur le dérèglement climatique, l'extinction des espèces, les catastrophes climatiques, l'artificialisation des sols, l'érosion... C'est un catalogue d'une noirceur considérable. Il faut faire la part des choses, cela ne dépend pas de nous. Un an plus tard, le bilan n'est pas terrible : c'est un autre anniversaire, les un an de la guerre en Ukraine, une guerre dont je ne parlerai pas, mais qui est sous nos yeux, à deux pas, qui concerne de plus en plus de monde et dont on ne sait pas quelle sera l'issue. C'est la négation absolue du développement durable. Cela ne dépend pas de nous, nous allons donc nous occuper de ce qui dépend de nous en survolant le rapport que la Ville vient de rendre, avec un catalogue d'actions positives, de bon sens, qui vont dans le sens de la vie de tous les jours qui s'améliore au rythme de ces réalisations. Ce rapport est fort bien fait. Je remercie le service que dirige Fabrice WERBER, en associant l'attention qu'y porte notre collègue Pierre LAURENT, fort sensible au sujet. Ce rapport, tout le monde l'a. Il est clair, lisible et se fait selon 5 finalités : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les humains – c'est dire la taille du totem – et l'économie circulaire. Je signale les points du document qui me paraissent les plus importants.

Pour la lutte contre le changement climatique, vous avez en page 13 un Plan climat, que la Ville respecte et qu'elle présente avec des objectifs tels que réduire de 40% à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre et de 75% à l'horizon 2050 ; réduire les consommations énergétiques finales des bâtiments de la collectivité de 50% à l'horizon 2050 ; diminuer de 30% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030. Des projets forts et qui vont donc dans le sens du développement durable à notre échelle. Il est question en page 14 de la rénovation énergétique, aussi bien du côté des bâtiments privés que des bâtiments communaux. Il y a la fameuse OPAHRU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain), dont le périmètre a été multiplié par 3 l'année dernière, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne. Vous connaissez peut-être le syndrome de Diogène dont souffrent parfois certaines personnes âgées seules : accumulation d'objets, manque d'hygiène, insalubrité... Une lutte est mise en place contre cela, sous le contrôle du SCHS (Service Communal Hygiène et Santé), dont Rémy THIEBAUD est un fidèle acteur.

Concernant la préservation de la biodiversité, on peut citer la protection du Tombolo. L'actualité a ramené le sujet sur le devant de la scène suite aux interventions que Monsieur le Maire, en compagnie du Président de la Métropole, ont faites en face du Ministre de la Transition écologique. Je pense que nous allons vers une solution prochaine et que les « écolos » du Ministère deviendront beaucoup plus réalistes qu'ils ne l'ont été. Il y a un élément important, la régulation de la fréquentation estivale sur Porquerolles, cela a été mis en place. On observe déjà les effets de ce travail. On ne peut pas ne pas souligner la protection et la valorisation des étangs de Sauvebonne, une acquisition récente qui a augmenté le patrimoine naturel de la Ville d'Hyères. La Fête des étangs a eu lieu en mars de l'année dernière, avec le succès que vous savez. On peut également citer dans ce contexte le festival Galathea, qui a attiré 10 200 visiteurs l'année dernière, ainsi que la Fête de la Science, en page 32.

Concernant la cohésion sociale et la solidarité entre les générations, on peut citer le cinquantième anniversaire du jumelage, la mise en place d'un guichet électronique unique en ce qui concerne les demandes d'urbanisme. Cela simplifie la vie des gens. On peut également citer le Forum Santé et Environnement, page 37, l'ouverture de la Maison France Services, en plus du point de Justice, en page 45. On sait le rôle qu'a joué dans cette affaire notre collègue Sébastien FRATELLIA. À quoi s'ajoute le label d'excellence Cité éducative, que la Ville a reçu l'année dernière, avec la prise en charge des 0 -25 ans vivant dans les quartiers sensibles de la ville.

Finalité n°4, l'épanouissement de tous les humains.

M. LE MAIRE : C'est une ambition légitime. Un peu limitée mais légitime.

M. CARRASSAN : N'est-ce pas ? À ce titre, comme vous l'évoquiez en début de séance Monsieur le Maire, on peut mentionner la première année d'exercice de notre Musée des Cultures et des Paysages, la Banque (page 55), avec 38 519 visiteurs, soit un nombre considérable et exceptionnel. Dans cette même logique, on peut signaler les Journées nationales de l'Architecture, le parcours des Arts, qui a modifié le centre-ville et ressuscité un cœur historique qui s'était ghettoïisé ces dernières décennies, ainsi que le pass Culture, qui permet à nos jeunes collégiens et lycéens de bénéficier d'un petit supplément financier pour accéder à tous les spectacles.

Concernant la transition vers une économie circulaire, la plus belle réalisation en cours après des années de patience et de bataille, c'est l'éco quartier de la Crestade, dont le label a été obtenu et sera finalisé incessamment. Parmi d'autres choses d'une importance peut-être moindre, même si rien n'est à négliger, on peut citer les collectes de déchets en arrière-plages, l'amélioration du tri sélectif en matière de déchets. Je survole donc rapidement ce rapport avec une certaine satisfaction, et je vais vous demander, Monsieur le Maire, de considérer qu'il a été présenté.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il est commenté ?

M. MARTIN : Monsieur le Maire, mon intervention concerne spécifiquement un point très particulier du rapport, la lutte contre l'érosion du Tombolo et sa protection, que nous souhaitons réussie. C'est un sujet qui impactera durablement l'avenir de notre ville et qui mérite à ce titre d'être traité avec transparence, concertation et précision pour informer parfaitement les Hyérois. Dans le rapport qui nous est présenté, cette information est largement sous-dimensionnée par rapport à l'enjeu. Une demi-page est consacrée au Tombolo sur 72 pages. Vous comprendrez qu'il est important de revenir sur ces quatre scénarios possibles pour ce site exceptionnel qui mérite vraiment toute notre attention. Le premier scénario est celui de ne rien faire, qui aboutirait à la disparition probable du Tombolo ouest, ce que personne ne souhaite, ni nous, ni le Ministère. Je précise que cette non-solution ne doit pas être confondue avec le recul raisonné que j'aborderai plus tard. Le deuxième scénario, le projet Lacroix, est une protection totale, irréversible, constituée d'un chapelet de petites digues en béton sur toute la longueur du Tombolo. Le bénéfice/risque de cette solution semble négatif, à la fois sur les activités nautiques et sur la biodiversité, notamment sur les posidonies. C'est aussi un énorme frein à la dispersion des effluents de la station d'épuration, dont l'émissaire est situé à environ 1,3 km du rivage, avec un grand risque d'altération des eaux de baignade d'une des plus belles plages d'Hyères. J'ajoute qu'un tel ouvrage n'est pas compatible avec l'esprit de l'OGS et son coût est prohibitif. Si cette solution semble adaptée pour protéger le Tombolo dans son ensemble, ses dommages collatéraux sont tels que le professeur LACROIX lui-même a dit finalement préférer qu'une solution modifiant les usages du Tombolo soit recherchée.

Le troisième scénario possible, c'est le projet Artelia, votre solution. Elle propose la construction d'une importante digue irréversible sous-marine en béton de 450 mètres de long, de 30 mètres de large, à 150 mètres de la plage, à un mètre sous la hauteur de l'eau. De l'aveu même de ce cabinet, cette solution n'est pas définitive. Je cite : « On sait que la digue sécurisera la zone sensible mais on reste humble sur les effets qu'elle génèrera au niveau des transports des sédiments. » Artelia précise également qu'il pourrait s'ensuivre une rehausse de la digue, voire un ajout de digue supplémentaire, ce qui aurait pour finalité d'aboutir à peu de chose près sur la solution Lacroix, qui n'est pas satisfaisante, comme on vient de le voir. Cela signifie également un dérapage du coût de cette solution, qui est déjà passée de 2 500 000 € à 4 000 000 €. Si j'en juge par les rechargements réguliers de sable qu'il faudra faire, nous serions à près de 14 000 000 €.

Le quatrième scénario, le projet du recul raisonné de la route du Sel, de la dune, du canal, est la solution que nous soutenons. Elle présente l'avantage d'être plus respectueuse du trait de côte existant et d'être totalement compatible avec les objectifs de l'Opération Grands Sites. C'est en effet par ce recul stratégique que la reconquête et la consolidation du Tombolo sera probablement possible. C'est en tout cas ce qu'il faut tenter avant toute solution irréversible. C'est en amortissant l'effet de la houle sur une largeur de plage plus importante et en positionnant la dune en arrière que le phénomène d'érosion perdra de son importance.

En effet, il est reconnu que vouloir maintenir la plage, la dune, le canal et une route sur une largeur de 50 mètres est une aberration qui aggrave considérablement l'érosion du Tombolo. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Ces informations sont consultables à la page 6 et à la page 33 de ce rapport du 14 décembre 2021. C'est précisément cette configuration sur un espace aussi étroit qui crée l'érosion du Tombolo et que nous payons très cher depuis des années à grands coups de tractopelle.

Monsieur le Maire, je vous le dis, quand il n'y a pas d'habitations à sauver, la solution du recul stratégique est très souvent privilégiée car plus durable. Généralement, c'est aussi l'occasion de repenser le site vers du mieux. C'est d'ailleurs l'objectif majeur de l'OGS. En ce qui nous concerne, vos services et ceux de la Métropole se sont penchés sur la question et ont établi dans le plan de mobilité durable de la Presqu'île les mesures indispensables pour alléger considérablement la circulation générale sur la route du Sel en déployant notamment des nouveaux modes de circulation doux comme le vélo ou la navette électrique – le « petit train ». Tout cela pourrait être pleinement réalisé avec la solution du recul que nous soutenons. Dans de nombreux cas, là où les solutions « dures » ont été retenues, c'est souvent la double peine : l'ouvrage cède tandis que le coût financier est sans fin et que la problématique demeure. Le 8 février 2023 dans *Var Matin*, vous avez une nouvelle fois tenté de placer idéologiquement votre digue en béton en laissant à penser qu'élus et associatifs étaient unanimement favorables à ce remède miracle. Ce n'est évidemment pas tout à fait le cas, tant au niveau des élus que des associatifs. Mais quand on veut passer en force tout est bon. Eh bien non, Monsieur le Maire, tout n'est pas bon. Quand on parle de la protection du Tombolo, on ne fait pas de la politique politicienne, c'est du sérieux et il faut être rigoureux.

M. LE MAIRE : Mesurez vos mots. Vous avez parlé d'humilité à plusieurs reprises, faites-en preuve. Il est nul ce mec.

M. MARTIN : Merci pour l'insulte. En l'occurrence, avec votre solution on part à l'aveugle Monsieur le Maire. Comme le pointe le rapport du CGEDD en page 16, votre solution reste fragile dès lors que l'on souhaite avoir des précisions sur le transport des sédiments. Rien n'est précisé, notamment sur la modification induite des courants après la réalisation de la digue. C'est le rapport qui le dit. Quels impacts directs et indirects aura-t-elle sur le sujet, votre digue ? Au cours de ces dernières années, une connaissance insuffisante des processus de transport des sédiments côtiers a souvent abouti à des mesures inappropriées pour remédier à l'érosion côtière. À ce stade, Monsieur le Maire, sans prendre la précaution d'études complémentaires sérieuses, votre projet de digue irréversible est une pure folie. Vouloir déverser des tonnes de béton devant l'une des plus belles plages d'Hyères est une folie environnementale et économique. C'est aussi une folie financière car le coût de ce type d'ouvrage explose dès que l'on en commence la construction.

Le recul, ne vous en déplaise, est une solution sérieuse parmi d'autres, mais vous l'avez bannie du champ des possibles. Il est temps de l'étudier, d'autant que les « sachants » ne sont pas tous du côté d'Artelia et disent la même chose, puisque vous imaginez bien que je me suis documenté. Merci.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, permettez-moi d'apporter une petite précision sur le sujet parfaitement présenté par Monsieur MARTIN. Concernant la page 21 de ce très bon rapport, j'ajouterai « et par le député de la 3^{ème} circonscription ». Je cite le rapport : « à ce titre, la Municipalité est soutenue par TPM, par le Parc National de Port-Cros, par le CIL de Giens, par la LPO, par l'association Les Amis de la Presqu'île de Giens et par l'ASNAPIG afin de mettre en place cette protection. » C'est là que j'ajoute : et par le député de la 3^{ème} circonscription du Var. En effet, vous n'ignorez pas que notre député a interrogé en janvier 2023 le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires sur la problématique de la protection du Tombolo ouest de la presqu'île de Giens face à l'érosion marine. En effet, notre député a demandé au Ministre de bien vouloir lui indiquer s'il entend donner l'autorisation que vous attendez de construction d'une digue immergée, de lui préciser les délais de mise en œuvre de ce chantier ainsi que de se saisir de l'opportunité de financement de cette opération qui s'inscrit dans le cadre du budget de 35 000 000 € du Plan Climat 2020-2023 de la Région Sud. Dans le cadre de ce rapport et dans un souci d'honnêteté, intellectuelle, morale, sinon politique, il est bon de rappeler que votre député vous soutient.

M. LE MAIRE : Merci.

M. MASSUCO : Merci Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas faire de querelles de clocher en ce qui concerne le développement durable, le sujet est trop important. Je ne veux pas limiter mes propos aux cinq finalités indiquées par Monsieur CARRASSAN, au demeurant les cinq finalités prévues par les différents décrets. Je voudrais juste rappeler la définition du développement durable : « Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce sont non seulement des contraintes écologiques mais également des contraintes sociétales. » C'est pour cela que réduire le développement durable uniquement à l'environnemental est une erreur. Le développement durable concerne l'aspect écologique mais également sociétal. Je ne voudrais également pas la réduire à un dogme ou à un totem car il me semblait que les derniers événements, notamment le Covid, avaient remis du sens à notre vie. N'oublions pas quand même que pendant la période Covid nous nous étions dit que nous ne pouvions pas continuer à procéder de telle manière dans une société de consommation. Je suis un peu déçu, permettez-moi le terme, du rapport que j'ai lu. Non pas par la liste à la Prévert qui a été faite des travaux réalisés. Ils ont réellement dû être réalisés puisqu'ils y sont inscrits. Mais je ne vois pas la finalité telle que prévue par les décrets dans le cadre du développement durable et de ce rapport.

Je me suis un peu documenté. Toutes les analyses et les analystes disent qu'un rapport de développement durable doit non seulement mettre en avant les différentes réalisations, mais également en tirer les conséquences par les chiffres donnés ou les conclusions finalisées. Je ne le vois pas dans ce rapport, qui n'a qu'un seul objectif : atteindre l'agenda 2030 qui fixe les 17 objectifs du développement durable, notamment les objectifs importants tels que l'éradication de la pauvreté. Je dois dire que dans le cadre du rapport qu'il m'a été donné de lire, je ne vois aucun mot sur l'éradication de la pauvreté. C'est vrai, on peut parler d'environnement et de changement climatique, c'est très important. À ce titre, même si c'est anecdotique, je ne vois pas en quoi la réalisation des avenues Général de Gaulle, Gambetta et Îles d'Or va modifier le changement climatique. Peut-être qu'on me donnera des expressions plus tangibles puisque cela figure dans la partie « modification du changement climatique » du rapport. Il m'aurait été préférable de lire des actions plus concrètes, notamment concernant les transports en commun et les vélos. Dans le cadre de l'avenue Gambetta, il me semble qu'il n'y aura pas de voie cyclable. Cela aurait été préférable d'avoir une voie cyclable qui permette une continuité vélo entre le centre-ville et d'autres points de la ville. Je vois également très peu de considérations relatives aux énergies renouvelables. Je n'ai d'ailleurs pas compris la répartition des opérations en fonction de chaque partie. Quand je vois que les éclairages publics ont explosé en consommation, je ne comprends pas. Je ne parle pas de consommation financière mais de MWh. Qu'est-ce qui a entraîné une telle augmentation sur les éclairages publics ? Est-ce que c'est du développement durable, est-ce que c'est environnemental ? Je n'en ai pas la certitude.

Sur le reste, de manière rapide, quand on parle de travaux de l'avenue Gambetta, je pense que leur mention dans le rapport visait à mettre en avant la végétalisation prévue. Je ne vois pas de végétalisation massive. Et j'ai vu dans *Var Matin* que certains maires de communes environnantes ont décrété qu'il fallait arrêter des constructions intensives pour permettre une régularisation du développement durable et une économie d'eau. Quand on parle d'eau, dans ce développement durable présenté dans le rapport, vous avez respecté les interdictions préfectorales. Et alors ? Quoi de plus ? Quand on voit que la consommation d'eau a également augmenté au sein des services municipaux et des bâtiments municipaux, j'ai du mal. On parle dans ce rapport des grands thèmes de l'existence de nos enfants. C'est la définition même qui le dit. Je ne vois pas en quoi cette existence est préservée par les actions réalisées. Je me rends fréquemment à la commission des marchés. Il me semble quand même qu'il y a très peu de clauses dans les marchés qui sont relatives au développement durable. On s'en plaint ou on ne s'en plaint pas, mais il me semble qu'il n'y en a pas assez. Je crois que le développement durable englobe tout ça : comment préserver notre environnement tout en préservant notre localité des affres de la consommation intensive que veut notre société actuelle.

Encore un point et j'en ai terminé. Concernant la dernière partie des thèmes abordés, il y a les circuits circulaires. J'ai vu que les circuits des déchets étaient parfaitement respectés. Hormis cela, les circuits courts, on n'en parle pas ?

Il n'y a pas de problématique liée à la préservation des jeunes et des concitoyens par l'intermédiaire des circuits courts mis en œuvre ? L'agriculture par exemple. Il faut arrêter de gaspiller nos terres agricoles pour construire des bâtiments. On parle du chemin du Moulin Premier, qu'est-ce qu'on va y faire, pourquoi des bâtiments sur cette zone ? J'ai du mal à comprendre en quoi le développement durable est conservé au sein de cette ville. J'ai du mal à comprendre en quoi les économies circulaires et circuits courts sont respectés au sein de notre localité. J'ai du mal à comprendre ce que l'on met en œuvre pour permettre des liaisons de voie douce et relative à une préservation environnementale. L'objectif premier du rapport du développement durable est de parler de réguler la situation d'une localité et de son environnement, ainsi que de réguler l'emploi par une augmentation des emplois dits « propres ». Pour cela le compte n'y est pas. Je crois malheureusement qu'atteindre les 17 objectifs fixés en 2030, au rythme où l'on va, sera non seulement difficile, mais surtout impossible.

M. LE MAIRE : Sur ce point je suis d'accord avec vous.

Mme MONFORT : Je m'étonne toujours que dans ces rapports, ceux de la Ville ou de TPM, il ne soit pas fait explicitement mention du Parc National, qui est quand même la preuve par l'exemple que l'on peut en effet limiter voire inverser des tendances négatives de l'évolution de la biodiversité, et concilier totalement préservation des milieux naturels et protection du milieu humain. Je sais que ces rapports doivent faire état des actions des collectivités concernées. Mais je pense que mentionner le partenariat actif et positif de la Ville et de la Métropole avec le Parc National est une action délibérée en faveur du développement durable. Certaines communes n'ont pas fait ce choix-là. Cela devrait apparaître dans le rapport car c'est à mettre au crédit de tous. Cela m'a toujours posé question, je m'en suis ouverte en commission environnement à TPM depuis des années. Ça ne change pas. Je me demande pourquoi ce « boycott » du Parc National.

M. LE MAIRE : Quelques commentaires, dans le désordre. Je suis totalement d'accord avec toi concernant le Parc National, c'est lunaire. On se gargarise de l'OGS, qui en réalité n'existe pas, mais est un principe sans action, sans financement, sans structure. On oublie le Parc National, surtout dans sa nouvelle mouture, où il n'est pas isolé sur les 600 hectares de Port-Cros mais se répand sur l'ensemble de notre territoire. Sur l'intervention de Monsieur EYNARD-TOMATIS, merci d'être en accord avec ce que nous faisons, et comme vous l'avez rappelé, ce que suggèrent la quasi-totalité des associations importantes de notre commune, telles que l'ASNAPIG, la LPO, les Amis de la Presqu'île de Giens, etc. Sur l'intervention de Monsieur MASSUCO, je retrouve la dimension juvénile et ambitieuse qu'il ne faut pas quitter. Le développement durable est un concept intéressant dans lequel il y a tout et réciproquement. C'est un concept tellement vaste que j'ai envie de dire qu'il ne sert pas à grand-chose. D'ailleurs je le dis aussi volontiers à François CARRASSAN qu'à vous-mêmes. Le rapport qu'a fait Monsieur CARRASSAN, c'est la totalité de la politique municipale.

Quand un concept embrasse la totalité, il n'embrasse plus rien. Cela ne veut pas dire que l'on doit être inconscients sur le fait qu'il y a des relations à établir et à développer entre l'économique, le social et l'environnement, cela c'est évident. Des choses n'ont pas été dites, on peut très bien les rajouter. Il y a tout, c'est donc rien, de mon point de vue. Je crois qu'il est beaucoup plus efficace, quand une philosophie générale a été définie, d'y aller morceau par morceau pour véritablement identifier. Je le dis d'un point de vue général et pour avoir un peu travaillé sur le sujet. Le rapport qui vient d'être fait, c'est la politique communale de A à Z. Si d'aventure il y a des choses qui n'y sont pas, on peut les ajouter, il n'y a aucun problème. Vous ne voyez pas les circuits courts, voilà un exemple parfait de ce qui a été oublié. Nous avons une cantine scolaire qui est parmi les mieux placées en matière d'utilisation de circuits courts. Nous avons initié cela avec Madame MARINO il y a quelques années. Nous passons par une plateforme locale qui est assez connue et nous atteignons un pourcentage de produits locaux très élevé. Deuxième exemple, c'est celui reconnu par tous de « Terres d'Hyères » à l'entrée de l'autoroute, où sept jeunes agriculteurs ont commencé à créer une sorte de coopérative de produits locaux. Ils sont aujourd'hui plus de quarante. Voilà pour les circuits courts. C'est dommage que nous n'en ayons pas parlé, il aurait fallu le faire. Mais dire qu'il n'y a pas de préoccupation concernant les circuits courts à Hyères, c'est une erreur, étant bien entendu que nous sommes en permanence en liaison avec les syndicats agricoles et horticoles pour mettre à disposition des terrains si l'on en avait et qu'il y ait des candidats, en maraichage ou en horticulture.

Vous dites qu'il n'y a pas de voie cyclable. Je le répète, on ne fera pas de voie cyclable sur l'avenue Gambetta, on les fera avenue Ambroise Thomas, parce que cela rentre avenue Ambroise Thomas, cela ne rentrerait pas avenue Gambetta, sauf à supprimer tout stationnement, ce qui est une option que je n'ai pas souhaitée. Ambroise Thomas arrive à la Banque, c'est-à-dire en plein centre-ville. Cela permet de rejoindre l'avenue Ritondale au terme de liaisons qui arrivent rue Ferrari. Il y aura donc cette liaison permanente entre la voie Ritondale et le centre-ville, concomitamment aux travaux qui auront lieu lors de la dernière phase. Nous sommes en train de réaliser une voie cyclable sur la voie Ritondale. On aura cet été la voie cyclable des Pesquiers, et dans la foulée on la continuera jusqu'à Giens, en continuant jusqu'à boucler la Presqu'île. Je crois qu'il est un peu abusif de dire que rien n'est fait pour les voies cyclables alors que nous avons sans doute un réseau remarquable. Bien entendu, il n'y en a pas partout, et je suis de ceux qui pensent qu'il n'en faut pas partout. Dire qu'il en faut partout, cela signifie ignorer l'urbanisme existant. Il y a des usages, on ne peut pas pousser complètement les uns pour y mettre les autres. Je crois qu'il faut utiliser la topographie des lieux de façon intelligente, avec cette préoccupation de pouvoir boucler tous les circuits. Quand demain on pourra descendre Ambroise Thomas, prendre la voie Olbia, la voie douce de l'avenue Decugis, repartir par le bord de mer d'un côté ou de l'autre, cela paraît convenable. Evidemment, c'est beaucoup plus difficile dans un endroit construit avec des usages déjà définis, sauf à faire des choix tranchés, en installant des zones piétonnes sans circulation.

C'est un arbitrage qui peut être fait, il l'a été dans cette commune dans une dimension relativement forte. Je rappelle que c'est sous ma mandature que nous avons supprimé la circulation dans toute la vieille ville. Nous avons élargi la dimension piétonne. On ne peut pas dire que rien n'a été fait.

Quant à l'éclairage public, je dois vérifier les chiffres, mais à partir du moment où nous avons la volonté permanente de remplacer les lumières traditionnelles par des LED et que c'est une des priorités de la commune que de réduire ces consommations, je suis un peu étonné. Je ne mets pas en doute ce que vous avez dit, je vais en vérifier les raisons. Peut-être qu'il y a des bâtiments ou des voies complémentaires. Cela peut être un élargissement du périmètre éclairé, mais cela ne peut pas être, compte-tenu des directives données, une volonté d'illuminer la commune davantage. Ensuite, il y a le Tombolo, dont Monsieur MARTIN a parlé avec ses quatre hypothèses. Ne rien faire, c'est quand même l'hypothèse principale retenue par l'inspecteur lorsqu'il appelle au scénario référence. Vous dites que non ? Ce n'est pas le cœur du rapport de l'inspecteur ?

M. MARTIN : Non, pas du tout. De toute façon Monsieur le Maire, je comptais avoir un débat avec vous. Vous m'avez insulté, je pense que l'on va s'arrêter là. Vous avez de la chance d'être là où vous êtes, parce que traiter les gens comme cela, c'est inadmissible.

M. LE MAIRE : Mais Monsieur, il est impossible d'avoir un débat. Vous ne vous rendez pas compte de la façon dont vous abordez les sujets et dont vous parlez des gens. Vous évoquez l'humilité et vous donnez des solutions définitives. Vous êtes en train de me dire que l'Inspecteur de l'environnement ne fait pas du scénario référence le cœur de sa réflexion. Écoutez, on n'a pas lu le même.

M. MARTIN : Non, on ne doit pas avoir le même.

M. LE MAIRE : Ou alors vous ne dites pas la vérité. Je le publierai et je le donnerai à chaque élu de ce Conseil Municipal. Il dit que le scénario de référence, c'est ne rien faire. Vous parlez de Monsieur LACROIX, il a peut-être changé d'avis, mais il est vrai que dans la controverse qui nous a opposés à un moment donné – controverse où il a d'ailleurs été soutenu par des personnes qui ont changé d'avis – il trouvait insuffisant que l'on fasse une digue sous-marine de 400 mètres, puisqu'il en souhaitait 3 ou 4 pour essayer de protéger l'essentiel du Tombolo. Aujourd'hui, il a peut-être changé d'avis, je ne sais pas. Artelia, ce n'est pas moi qui leur ai donné les directives. C'est un bureau d'études reconnu par tous. Ils ont étudié 4 ou 5 solutions éventuelles (comblement des brèches, des fosses, etc.). Ils ont retenu celle que vous évoquez, bien entendu avec beaucoup d'humilité. Je suis le premier à le dire, je ne suis pas du tout sûr que cela apportera une solution définitive et significative. Simplement, la question est : est-ce que, comme on le fait depuis quarante ans, on ne fait rien ? Je crois que l'état d'érosion aujourd'hui et les évolutions que l'on peut imaginer imposent de faire quelque chose pour des sommes réduites.

C'est peut-être passé de deux à quatre millions, mais eu égard à l'enjeu colossal, cela me paraît des sommes tout à fait dérisoires, cela tout le monde peut le concevoir. Oui, l'hypothèse Artelia me paraît devoir être étudiée et retenue. D'autant plus que, même si l'unanimité n'existe pas, la très grande majorité de ceux qui s'intéressent à l'environnement dans cette commune y sont favorables. Cette solution est soutenue, je n'y peux rien.

M. MARTIN : Si Monsieur PEYTAVIN du CIL de Giens vous a soutenu sur ce plan il y a quelques mois, ce n'est pas le cas, comme il l'a dit sans une émission sur France Inter récemment.

M. LE MAIRE : Je vous parle de ce que j'ai comme documents signés par les intéressés.

M. MARTIN : Il n'y a pas eu de vote au sein du CIL de Giens sur ce thème.

M. LE MAIRE : Très bien, si vous voulez. Je vous parle d'un document. Des personnes peuvent également en témoigner. Quatre ou cinq associations significatives ont apporté leur soutien. Je ne leur ai pas demandé, elles l'ont apporté. Si ensuite les personnes changent d'avis...

M. MARTIN : Pas toutes.

M. LE MAIRE : Pas toutes, bien entendu.

M. MARTIN : Votre solution est irréversible, tandis que la solution que je soutiens ne l'est pas, et elle est défendue par des scientifiques aussi sachants que ceux d'Artelia.

M. LE MAIRE : Si vous le permettez, Monsieur MARTIN, « aussi sachants que ceux d'Artelia » ? La solution Artelia converge avec trois ou quatre études antérieures, notamment des thèses dirigées par Monsieur LACROIX, qui aboutissent au même résultat. Il y a une convergence des études qui ont été faites sur le sujet autour d'une digue sous-marine.

M. MARTIN : Votre projet est irréversible, moi je propose une solution réversible.

M. LE MAIRE : Je n'ai toujours pas compris, mais vous aurez l'occasion de le développer en d'autres lieux : vous évoquez le recul, je ne sais pas de quoi. Le recul de quoi ?

M. MARTIN : Le recul de la route, du canal.

M. LE MAIRE : Un recul de la route ? Donc on la fait plus loin, mais on ne la supprime pas ? On la fait à l'intérieur des Salins.

M. MARTIN : Légèrement à l'intérieur des Salins. Vous l'aviez proposé vous-même.

M. LE MAIRE : Absolument pas. Si un jour vous obtenez une autorisation sur ce point-là, je pense que vous pouvez avoir le prix Nobel de l'environnement. C'est absolument impossible de faire une route à l'intérieur des salins.

M. MARTIN : Elle pourrait être faite sur pilotis.

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir. Une hypothèse aurait pu être de faire une partie de route sur pilotis à l'endroit où elle est aujourd'hui pour laisser passer l'eau. Mais faire une route à l'intérieur des salins, c'est de mon point de vue une absurdité complète.

M. MARTIN : C'est à la page 30, la route sur pilotis est mentionnée.

M. LE MAIRE : Je viens de vous répondre, j'ai dit qu'il n'était pas interdit d'imaginer une route sur pilotis pour qu'il y ait moins d'impact. Simplement, cela laissait entier le problème de la pénétration de l'eau.

M. MARTIN : Pas du tout.

M. LE MAIRE : Écoutez, vous êtes compétent, moi je suis un âne. Artelia, ils n'y comprennent rien. Au Ministère, ils diront ce qu'il convient de faire. Nous avons rencontré le ministre de l'Écologie pour lui faire part de nos préoccupations. La pire des solutions, c'est de ne rien faire. C'est celle qui a été adoptée tout le temps à Hyères. Je n'ai pas envie de porter cette responsabilité. Je crois qu'il faut rappeler l'intérêt de préserver le Tombolo ouest, pour des raisons de sécurité, de biodiversité, sportives, etc. Nous en sommes là. Le Ministère donnera son droit, ses possibilités. S'il refuse, il assumera ses responsabilités, s'il accepte, on fera. Pour terminer, à Sainte-Maxime, au moment où l'on parle, des travaux vont commencer sur quatre digues sous-marines, avec autorisation de l'État. La seule différence, c'est que comme ce n'est pas un espace remarquable, l'autorisation est départementale et dépend du Préfet, et non pas du Ministère comme nous, ce qui veut dire qu'il y a un écart, peut-être dû à une philosophie différente. Mais je ne vois pas en quoi quatre digues sous-marines à Sainte-Maxime seraient pertinentes et autorisées, et la sauvegarde du Tombolo ouest ne le serait pas, sauf à considérer qu'il serait interdit de préserver un espace remarquable et exceptionnel. Le Tombolo ouest et la Presqu'île de Giens sont exceptionnels. Cela me paraît une absurdité, donc je continue à essayer de faire valoriser et accepter cette proposition. Je ne voudrais pas que l'on puisse imaginer qu'il existe deux hypothèses face à face et de même importance. Ce n'est pas l'intensité vocale ni la longueur de la diatribe qui le justifient. Je demande à ce que l'on regarde tous ceux qui se sont penchés sur le sujet et que l'on se fasse une opinion.

Pour le reste, vous m'en donnerez acte, le débat concernant le développement durable a bien eu lieu. Nous sommes obligés de mettre aux voix le fait qu'il ait eu lieu. Qui est pour le fait qu'il ait eu lieu ? Je vous remercie. C'est une absurdité mais on est obligé de voter.

PREND ACTE QUE LE DEBAT A EU LIEU

AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers – Débat d'Orientations Budgétaires 2023- Budget principal et budgets annexes.

M. LE MAIRE : Le principal ordre du jour de ce Conseil était néanmoins le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Je vais rappeler brièvement la situation dans laquelle s'inscrit cette orientation budgétaire. En 2022, et les choses ne sont pas terminées, nous avons été impactés par deux chocs importants. Le premier est lié à la guerre en Ukraine et à l'explosion du prix de l'énergie. C'est une évolution qui a pesé de plus de 2 000 000 € sur nos dépenses de fonctionnement, à quantité consommée donnée. Le deuxième choc dont on peut estimer qu'il est souhaitable, mais qui n'est pas neutre pour les communes, est la revalorisation du point d'indice de la grille salariale des fonctionnaires territoriaux, qui a engendré un coût supplémentaire de plus de 1 000 000 €. Donc 3 500 000 € qui sont venus augmenter les dépenses de fonctionnement. Cela s'est situé sur une seule partie de l'année. En 2023, ce choc va donc impacter la totalité de l'année. C'est donc une situation très particulière. Si on arrondit, 4 000 000 €, cela représente un choc de près de 10 points d'impôt. On a pu passer le *cut*, comme diraient les golfeurs, en 2022 pour quelques raisons. D'abord une très forte rigueur dans la gestion budgétaire, notamment du personnel et d'un certain nombre de dépenses, ainsi que des droits de mutation dynamique, qui ont davantage rapporté que prévu, des produits des jeux du Casino dynamiques, les investissements effectués et l'équipe dirigeante en place sont en train de permettre de retrouver des recettes antérieures à la crise. Également des produits importants pour le Musée, la piscine et la restauration. Une évolution dynamique globale qui a donc permis en 2022 de conserver une épargne brute de plus de 10 000 000 € et, avec le résultat cumulé, de continuer à investir de façon significative. Ce contexte perdure, notamment avec l'inflation, qui a été de l'ordre de 6% à 7%. L'inflation pour une commune fonctionne comme pour un particulier. À chaque fois que nous achetons quelque chose, notamment en matière d'investissement, tout a augmenté. Nous avons été conduits à renégocier les prix de la restauration avec notre délégataire, à renégocier avec l'imprimeur de la revue municipale, car il y a eu une telle explosion des matières premières qu'il ne pouvait plus suivre les marchés. C'est prévu dans la loi. Cette inflation, il faut donc également la supporter, même si on peut espérer qu'elle ne soit plus faible en 2023 qu'elle ne fut en 2022.

Dans ce cadre, les choses sont assez simples. Les comparaisons faites dans le document qui vous a été distribué ne sont pas très lisibles car lorsque l'on veut être cohérent, on fait des comparaisons entre objets primitifs. Quand on veut être réaliste, on regarde ce qui a été effectivement dépensé, soit le compte administratif. Toujours est-il que nous allons essayer de tenir les dépenses de personnel. Au 1^{er} janvier de l'année, les effectifs, qui étaient de 777 en 2022 vont être de 769. On ne remplace pas tous les départs à la retraite et nous essayons de procéder à des recompositions, des mutualisations, ou en utilisant des emplois civiques, qui sont très efficaces et très positifs. En revanche, les charges de gestion courante et les charges à caractère général, pour les raisons que l'on sait, vont fortement augmenter. Il y a deux types de dépenses, ou de non-recettes, qui vont également intervenir. En liaison avec les travaux très importants que l'on fait en centre-ville, il y aura d'une part une commission d'indemnisation – qui est aujourd'hui installée – qui va après chaque phase faire le bilan dans son périmètre des manques à gagner, en termes de marges, des différents acteurs qui voudront se signaler. Il y aura une indemnisation. On tiendra compte d'ailleurs des aménagements préalables qui ont eu lieu, par exemple des changements de réseaux, pour ne pas se limiter à la simple phase des travaux et avoir une vision large. Cela représente une somme de l'ordre de 500 000 € qui sera proposée au budget pour la première phase, ce qui est très significatif. Deuxième élément que je souhaite mettre en œuvre et qui sera proposé au budget une fois affiné, l'exonération totale des droits d'occupation du domaine public pour un commerçant dans sa phase, ainsi que 50% d'exonération pour les phases suivantes et 30% pour la périphérie. En effet, on ne peut pas imaginer que sont uniquement atteints ceux situés sur le périmètre de la phase incriminée, il y a des effets indirects. Je crois que ce sont des mesures légitimes, que nous proposerons et qui auront un impact budgétaire que l'on peut assumer.

Sur les recettes de fonctionnement, il y a une bonne nouvelle : au niveau de la loi de finances, le Parlement a décidé d'augmenter la valeur nominale des bases de l'ordre de 7,1%, ce qui permet de compenser l'inflation. Malgré les augmentations évoquées, cela permettra de passer la situation. On peut également attendre des droits de mutation et des recettes du Casino une évolution favorable. Cette politique attentive permettra une nouvelle fois de mettre en œuvre une politique publique sans aucune augmentation des taux d'imposition. Bien sûr les impôts augmenteront puisque les bases nominales augmentent. La dynamique de la commune fait augmenter l'assiette, mais les taux d'imposition, une nouvelle fois, ne bougent pas. Nous pourrons investir également sans recourir à l'emprunt, au point que le niveau des emprunts sera extrêmement bas : nous atteignons environ une année d'annuité de remboursement d'emprunt. Je le répète car parfois cela est oublié dans les commentaires : pas d'augmentation des taux d'imposition, pas d'emprunt. Une dette résiduelle, c'est important, car les intérêts ne viennent pas peser sur les dépenses de fonctionnement. Elle garantit la possibilité d'avoir des marges à l'avenir, quand les nécessités se feront jour. Pour quels types d'investissements ?

Vous savez que sur un territoire communal aujourd'hui, il y a trois modalités d'investissements : celles qui relèvent directement des compétences de la commune, pour nous la compétence bâtiment. Les investissements sont de l'ordre de 27 000 000 €. Il y a également les investissements de voirie, de compétence TPM, mais financés en réalité par la commune avec l'allocation de compensation, de l'ordre de 6 000 000 €. Et puis il y a les investissements réalisés par TPM et financés directement sur le budget de TPM car ils sont reconnus par le siège de la Métropole « d'intérêt métropolitain ». Pour avoir une vision d'ensemble, il est bon de les ajouter.

Concernant les investissements de compétence communale, financés de façon communale, nous avons voulu donner cette année la priorité à la transition énergétique. Il y a au moins trois éléments importants. Le plus important, et de loin, est la rénovation thermique et le remplacement des chaudières dans les bâtiments publics. Le reste est important, se voit davantage et est plus commenté. Mais cette politique qui va consister à investir environ 2 000 000 € chaque année pendant une dizaine d'années pour tout revoir est vraiment très importante et sera suivie avec assiduité. Une ombrière va être construite sur le parking de la piscine. Une réflexion est également menée pour l'année à venir sur un plateau d'évolution au Golf Hôtel, ce qui permettrait à la fois de couvrir les terrains de sport et d'avoir des ombrières. Un projet original que nous ne demandons qu'à développer quand il sera réalisé, c'est le principe des « cours oasis », la re-naturalisation des cours d'écoles. C'est la cour d'école de la maternelle de Godillot qui est réalisée. Vous parliez tout à l'heure de verdir, il y a des endroits où on peut le faire, d'autres où l'on peut simplement en parler. Sur les cours d'école, si l'opération est réussie et permet aux enfants de retrouver le goût du contact avec la nature, il faudra le développer.

Deuxième élément fort de cet investissement, les bâtiments publics. Je vous en cite trois ou quatre : les écoles bien entendu, avec des gros travaux à l'école de l'Almanarre, Paul Imbert et Guynemer ; la réhabilitation de la maison de la Vigie à La Capte, qui sert beaucoup pour le CCAS et les centres aérés, qui est dans un état abîmé, et qui pourra avoir une ouverture sur sa destination une fois réhabilitée ; la maison de l'Ayguade, cette villa dans les jardins de l'Ayguade. Nous avons la volonté de l'ouvrir à des pôles médicaux, nous avons d'ailleurs mené un appel à candidatures. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver de solution en la matière. Soit les candidats voulaient doubler la surface et amputer complètement le jardin, soit ils étaient dissuadés par les travaux de réhabilitation de la maison. En conséquence, nous allons la garder comme équipement public pour y mettre des associations, notamment le CIL de l'Ayguade, mais nous supprimerons les *cafoutches* du fond du jardin, ce qui permettra d'agrandir le jardin. C'est une opération financièrement presque neutre, puisque nous n'aurons pas à réhabiliter les petits bâtiments du fond.

Troisième pôle d'investissements important : la culture. On peut mentionner l'étude pour la restauration de l'église anglicane de Costebelle et de ses abords, Notre-Dame de Consolation – toujours une église, mais n'y voyez pas de tropisme excessif – avec l'accessibilité et la restauration de la statue de la Vierge, et surtout l'étude pour la création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia, qui est un site exceptionnel mais qui n'a pas de lieu pour montrer ce qu'on y a trouvé. En termes d'attractivité, c'est nécessaire. La DRAC est tout à fait investie dans le projet. Ces trois sujets sont donc au stade des études.

Concernant le sport, nous avons des investissements décidés et des investissements imposés. Ceux qui sont décidés, ce sont les travaux à la piscine et l'aménagement d'une salle de boxe à BONVICINI, puisque la réalisation du clubhouse avant la fin de l'année permettra de libérer à la ferme les locaux qu'ils occupaient. On y mettra le club de boxe de la commune. Les investissements imposés sont les travaux de réhabilitation du gymnase des Rougières, qui seront terminés en fin d'année. Nous avons eu une réunion hier, je pense que nous allons faire quelque chose de correct, en réhabilitant, renforçant, puisque c'est la sécurité qui nous a imposé les travaux, mais aussi en rendant plus agréable et esthétique ce bâtiment. Il y a également les travaux de sécurisation de l'Espace 3000, dont nous pensons que les travaux pourraient être achevés d'ici 2025, autant pour améliorer l'intérieur que refaçonner l'ensemble. C'est loin, mais moins que ce que l'on nous avait dit au départ. Une chose qui manque par exemple à l'Espace 3000 est un hall d'entrée. Il faut essayer de reconstituer quelque chose au-delà de la nécessité absolue du renforcement.

Deux sujets que je ne suis pas arrivé à classer mais qui sont très importants de mon point de vue. Les aménagements, lorsque le transfert de gestion sera réalisé avec Port-Pothuau, d'une petite jetée partant vers les Îles et de l'arrière-port, sans transformation majeure. C'est d'autant plus important que cela nous permettra de limiter le prix que nous demande la Marine pour accepter sa demande du transfert. C'est très important de faire tout ça, pour des raisons d'aménagement et de cabotage, mais surtout car les quatre commerçants salinois n'auraient plus d'occupation du domaine public. Ce sont des institutions indispensables à la vie aux Salins. Nous pourrions donner des droits d'occupation de plus longue durée, moyennant des investissements qui amélioreront l'ensemble. Dernier point dont je voulais parler, une réservation foncière dans la zone des Rougières. J'en ai déjà parlé plusieurs fois mais nous allons le concrétiser. Nous prendrons possession de 3 ou 4 hectares pour la commune dans les Rougières, je ne sais pas pourquoi faire, au départ ce sera un jardin mais parce qu'un jour il faudra un nouveau terrain pour un équipement public, et il n'y a plus de foncier dans la commune. Je crois donc qu'il faut être prudent sur ce sujet. Cela permettra de répondre présent dans les années à venir. C'est un investissement lourd, mais nécessaire pour le futur de la commune. Voilà ce qu'on pouvait dire concernant les orientations budgétaires telles qu'elles sont définies à ce jour. Est-ce qu'il y a des interventions.

M. MARTIN : Les finances de la Ville se portent bien depuis de nombreuses années.

En 2023 cela devrait être encore le cas, tant mieux, malgré l'augmentation des charges de restauration scolaire et la hausse des prix de l'énergie, plus contenue cette année grâce à l'intervention de l'État. Cela étant, quand nous voyons l'état général de la ville, qui manque cruellement d'entretien, vous comprendrez que l'on puisse souhaiter que la contrainte qui pèse sur le fonctionnement depuis des années puisse être légèrement desserrée pour redonner du lustre à notre ville. Des marges de manœuvre existent, notamment sur l'achat de fournitures. Cela permettrait aux services de mieux fonctionner et de pouvoir enfin réaliser des prestations plus qualitatives pour le bien-être de la population. Je rappelle également que nous avons tout intérêt à bien entretenir l'existant, car la reconstruction coûte toujours très cher, l'Espace 3000 en est un bel exemple. Concernant les investissements, nous aurions aimé avoir les grandes lignes et l'enveloppe correspondante à chacune des opérations listées dans le document envoyé. Vous savez que nous sommes très sensibles à la diminution des factures énergétiques de la ville. Si un effort a été réalisé sur les véhicules électriques, et va être réalisé sur les énergies renouvelables avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine, cet effort doit se poursuivre avec plus d'intensité car dans ce domaine Hyères est à la traîne avec seulement 62 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les infrastructures municipales.

M. EYNARD-TOMATIS : Le rapport d'orientations budgétaires 2023 confirme la gravité de la crise économique, et vous pointez dans ce rapport, tant au niveau national que local, le contexte inflationniste auquel la commune est soumise. Il s'agit bien sûr d'un problème pour la commune, mais également pour les ménages. Force est de constater, sinon de vous féliciter, que les finances de la commune ont mieux résisté que prévu aux différents chocs subis. Ce n'est probablement pas le cas pour les finances de nombre de nos concitoyens. Nous profitons de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour vous proposer quelques redistributions en direction des Hyérois. Si j'ai bien compris, en ce qui concerne les prévisions de dépenses de fonctionnement, elles devraient augmenter de 5,7%, avec notamment une augmentation de 31% des charges financières. De même, pour les prévisions de recettes de fonctionnement, elles devraient augmenter globalement de 7% et que le différentiel positif entre dépenses et recettes est réalisé par une augmentation de la fiscalité locale pour 8,9%, des produits des services et du domaine pour 8,1%, et des autres produits de gestion courante pour 13%. Parmi les produits des services et du domaine, nous trouvons entre autres la revalorisation des recettes de la restauration scolaire pour un montant de 265 000 €. Vous n'ignorez pas notre constante et principale préoccupation de sauvegarde du pouvoir d'achat des Hyérois, qui subissent de plein fouet les augmentations exponentielles du prix de l'énergie, du carburant et des denrées alimentaires. Nous pensons donc que la commune pourrait contribuer à soulager le budget des Hyérois et notamment des classes moyennes.

Après réflexion, nous vous proposons de baisser différents tarifs. Tout d'abord les tarifs des cantines des écoles primaires et maternelles, qui sont déterminés par le quotient familial en six tarifs distincts. Nous vous proposons de baisser de 1 € les tarifs 3 et 4, et de baisser de 2 € les tarifs 5 et 6.

De même pourrions-nous baisser les tarifs des repas à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, les tarifs des crèches, et peut-être les tarifs des activités sportives pour adolescents. Tout le monde comprendra que nous ne proposons pas une baisse aveugle et démagogique de ces tarifs, mais un effort consenti en direction d'un public de classe moyenne moins aidé que d'autres par la CAF, la politique de la Ville ou les associations. À l'échelle du budget de Hyères, aux dépenses maîtrisées et à l'épargne stable, nous pensons que ces mesures adaptées pourraient aider utilement nos concitoyens sans mettre en péril nos finances et devraient donc faire consensus.

M. MASSUCO : Merci Monsieur le Maire. Je dois dire que chaque année, j'ai la même incompréhension. Ce débat arrive à un moment où vous avez déjà engagé des dépenses. En conséquence, vous savez déjà où vous allez. Nous faire intervenir sur une période où vous avez déjà un prévisionnel concret, cela me paraît difficile. En tout état de cause, à la lecture du débat d'orientations budgétaires, je dois dire qu'on ne peut que craindre pour l'avenir de nos enfants. Après le Covid, nous avons eu droit à la guerre en Ukraine, et aujourd'hui, nous avons une société française en perte de niveau de vie conséquent. On doit prendre en compte au niveau local, même s'il est parfois difficile de se regarder le bout du nez, ce qui va se produire au niveau national, c'est-à-dire les difficultés de la vie pour toutes les classes sociales. Tout le monde aura les mêmes difficultés de vie. Je me félicite de la situation financière de la commune, notamment de la non-augmentation du taux d'imposition prévue. Même s'il faut quand même être réaliste, les impositions des Français vont augmenter *de facto* sans augmentation du taux local. Je crois qu'il faudrait une harmonisation plus générale, mais ce n'est pas de votre fait. Je me félicite également du niveau d'épargne encore conséquent et de l'absence d'emprunt.

Après vous avoir félicité là-dessus, je dois dire que même si vous m'avez fait tout à l'heure l'éloge de mon caractère juvénile, ce dont je vous remercie puisque j'y crois dur comme fer, je crains parfois que nous n'ayons pas les mêmes orientations. Mais peut-être était-ce dû à une différence générationnelle telle qu'elle était dans le rapport de développement durable. Je crois que toutes les générations doivent participer à l'essor de la ville. Cela ne peut se faire que dans un monde de concertation. Cela fait trois ans que j'ai l'honneur de traiter le débat d'orientations budgétaires, cela fait trois ans que je vous fais quasiment les mêmes observations. On peut être surpris ou ravi de lire ce débat. La difficulté, c'est que l'on a un inventaire qui, parfois, ne mène à rien. Puisque la plupart des investissements prévus n'auront soit pas lieu en 2023, soit ne seront que débutés en 2023. Quelle est donc l'orientation budgétaire aujourd'hui, dans quel sens va la Ville ? Je ne l'ai pas lu. Pour faire vraisemblablement plaisir aux interventions des années précédentes, vous avez fait figurer le début des travaux de la gare multimodale, mais quand ?

Cela me ferait tellement plaisir que vous me donniez une date de début pour ces travaux qui changeraient la vision des choses sur les transports en commun pour une ville qui en a besoin. Il ne faut quand même pas oublier que Hyères est au sein d'une Métropole.

Quand imaginerons-nous que les transports BHNS, dont on parle tant à Toulon, se rendront à Hyères ? Cela me paraît des sujets concrets et ambitieux.

Sur le réchauffement climatique, je l'ai mentionné tout à l'heure, on parle de 62 m² de panneaux photovoltaïques depuis 2018. J'ai noté que la piscine allait avancer, mais pour combien de mètres carrés de plus ? Quand on est une ville au climat exceptionnel et à l'ensoleillement divin, nous devrions quasiment pouvoir en vivre énergétiquement. Je ne comprends pas dans quel sens nous allons. Prévoir des investissements pourquoi pas, nous avons besoin d'investir. Ce qui est important c'est quel sens, quelle identité nous allons donner à la ville. Pourquoi ne pas imaginer plus de jardins dans cette ville ? Pourquoi ne pas imaginer une préservation des sols ? Vous avez parlé de réservation foncière pour l'espace des Rougières, et c'est une très bonne idée. Mais ne pourrait-on pas en faire quelque chose d'autre pour avoir une préservation environnementale de ces différents espaces ? Pour cela, et je suis bien conscient d'une chose, ce ne sont pas les projets qui comptent mais la modification du PLU, qui devra intervenir. Je crois que cette ville a besoin d'être préservée. Vous disiez récemment dans *Var Matin* qu'une ville qui perd des habitants est une ville qui se meurt. Je crois reprendre vos propos sans les trahir. Moi je crois qu'une ville qui perd des habitants n'est pas une ville qui se meurt. Une ville qui perd des habitants en perd, mais peu importe puisque les infrastructures de la ville sont basées sur ces habitants. Je ne crois pas avoir vu dans les grands projets mis en œuvre des infrastructures qui permettraient de gérer un afflux de population. Je crois qu'une ville qui se meurt c'est une ville qui perd son identité. Aujourd'hui, malheureusement, les orientations que vous mettez en œuvre me font craindre que cette ville perde à un moment donné son identité. Je vous demanderai solennellement, et c'est pour cela que j'ai parlé de la modification du PLU, mais également de la jeunesse, qui est l'essor d'une ville, de prévenir et garantir à notre jeunesse que le territoire dans lequel elle va grandir lui est confié avec grande bienveillance. Je ne voudrais pas que notre ville se meure car elle perd son identité et sa jeunesse. Les grands objets qu'il faut mettre en avant sont dans ce sens.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques éléments de réponse. Sur la préoccupation qui doit être la nôtre d'avoir des tarifs adaptés à l'évolution du temps, les tarifs sont stables depuis des années. Quand il y a des augmentations de coût comme à la cantine, où nous avons dû réviser le contrat avec Elixor, la commune n'augmente pas les prix. C'est une façon de les diminuer. Je crois que nous avons une politique très sage au niveau des tarifs. Même s'il y a deux philosophies : soit c'est la collectivité qui paie, soit c'est l'utilisateur. Je ne sais pas qui a dit que l'on ne sait pas où l'on va. Vraiment, j'appelle votre compréhension. La quasi-totalité des projets dans une commune sont pluriannuels, voire pluri-mandats pour les plus gros projets. Un projet ne démarre pas le 1^{er} janvier pour s'arrêter le 31 décembre.

Des projets comme le pôle d'échanges multimodal s'étendent sur deux ou trois mandats. Quand on met en action la commune sur un sujet, il y a d'abord des études, les incertitudes de l'administration, d'éventuels recours... Cela prend plusieurs années. Il y a une vision transversale à avoir. On me parle du BHNS, pourquoi pas.

Mais ce que nous avons de particulier ici, c'est le pari fait de l'augmentation des trains entre Toulon et Hyères, avec la création d'une gare multimodale. Il y aura des trains tous les quarts d'heure. Les BHNS n'ont pas été la priorité définie. Cette priorité a été donnée à la SNCF et je crois que nous avons bien fait.

Vous dites ensuite que rien n'est fait pour la jeunesse. On peut toujours voir ou ne pas voir ce que l'on veut. Quand on investit dans la culture, le sport, les écoles, la Cité éducative, j'espère que ce n'est pas uniquement pour les vieux. On peut toujours faire plus, mais dire que la jeunesse est abandonnée, c'est une plaisanterie. Lorsque l'on a un niveau d'activité commerciale élevé, c'est bon pour la jeunesse, de même que quand l'environnement est préservé, notamment en achetant les étangs de Sauvebonne. On peut reprendre la phrase de Saint-Exupéry : « On transmettra à nos enfants ce que nous ont légué nos parents. » On est attentif. Ce n'est pas la révolution tous les jours, mais je crois que la jeunesse est bien tenue ici. Quand vous parlez de perte d'identité, moi je parle de changement d'identité, de trouver une nouvelle identité. Vous pouvez faire la mimique que vous voulez, je l'assume complètement. Il y a eu une période longue et tout à fait estimable pendant laquelle Monsieur RITONDALE était Maire, où la commune a eu une identité. Et je peux comprendre que sa fille vive dans le souvenir de cette période, même si à l'époque elle pouvait parfois émettre des jugements plus critiques. Mais c'était une autre génération, une autre vision des choses. Je pense qu'il y a eu, effectivement, cela n'échappe à personne, un changement d'orientation et de philosophie sur la commune. Monsieur RITONDALE aimait cette commune sans doute plus que personne. Il a construit des infrastructures importantes, notamment la nouvelle mairie, la piscine, la médiathèque, il faut le saluer. Mais il a eu toujours la préoccupation de protéger les Hyérois de l'adversité qui pourrait venir de l'extérieur, ce qui est tout à fait estimable, et ce qui l'a conduit à faire des choix, notamment en termes d'intercommunalité, qui ont été des choix prudents. Ce n'est pas une critique, c'est une évidence. Moi j'ai fait un autre pari. Je pense que cette commune ne doit pas craindre ses voisins mais qu'elle a au contraire une capacité de rayonnement qui peut lui permettre de gagner la concurrence. J'ai essayé de jouer cette partition, au moins sur certains sujets. Je ne dis pas que j'y suis parvenu. Dans un domaine bien précis qui est le domaine culturel, cela ne fait plus aujourd'hui débat. Quand le département du Var veut signer une convention avec la ville d'Hyères, c'est qu'il estime qu'elle a aujourd'hui un potentiel et un rayonnement départemental important. Lorsque j'évoquais tout à l'heure la présence de LE CLÉSIO à la Fête du Livre, ou le fait que l'exposition soit la seule dans le Var d'intérêt national, ce n'est pas le hasard. C'est parce qu'à un moment donné, nous avons fait des choix, qui peuvent bien sûr être critiqués. Mais ce n'est pas l'absence d'identité. La volonté qui est la mienne, c'est d'essayer d'ouvrir davantage Hyères.

Je pense que Hyères doit savoir s'exporter, par exemple avec la politique que nous avons menée en matière d'hôtels haut de gamme. Cela a été un pari administratif complexe de faire l'éco-lodge des Salins, de faire sortir le Castel Bay. Un quatre étoiles va s'ouvrir en centre-ville d'Hyères. Hormis une ou deux exceptions, dans la carte de visite touristique de la ville, il manquait ces hôtels haut de gamme.

Je suis heureux, avec mon équipe, d'avoir contribué à les développer. Dans le même temps, parce que c'est pour moi une priorité, ainsi qu'un atout éthique et esthétique, l'environnement n'a pas été abîmé. Madame MONFORT parlait tout à l'heure du Parc National de Port-Cros. Je me réjouis du fait que le Parc National soit sorti de Port-Cros, et je n'y suis pas pour rien. Rappelons-nous qu'ici, dans cette salle, je me suis fait cracher dessus et insulter par ceux qui ne voulaient pas d'extension du Parc de Port-Cros. Il faut s'en rappeler, il y avait des manifestations. Aujourd'hui, il y a des progrès à faire, mais je me permets de dire que jamais le Parc de Port-Cros n'a été aussi bien accepté. Pourtant il est plus « intrusif » puisque nous avons fait une charte qui implique davantage la population. C'est une vision de la commune, ou d'une époque différente. Quand vous dites que nous n'avons pas d'identité, alors que nous sommes plus que jamais une capitale de l'environnement grâce au Parc de Port-Cros, au fait que nous avons relancé l'OGS, malgré les critiques qui peuvent être faites et que j'accepte, que nous avons acheté les étangs de Sauvebonne, la Lieurette etc. Nous avons une vision de la commune avec deux atouts principaux, la culture et l'environnement, à jouer à fond pour s'exporter. Il y avait d'autres choix et d'autres priorités à une certaine époque, mais ne me parlez pas de manque d'identité. C'est une identité dont je suis fier et qui est admirée à l'extérieur, qui fait référence, y compris dans TPM. Voilà mes chers collègues ce qui pouvait être dit sur l'orientation budgétaire. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous prenons acte que le débat a eu lieu. Il sera traduit lors du budget principal. Je vais quand même dire quelque chose parce que je n'arrive pas à ne pas le dire. Madame RITONDALE a eu une réaction sur un document que j'ai fait, concernant des rencontres que j'avais faites. Je la respecte. Je ne la comprends pas mais je la respecte. Ce que j'ai écrit sur Léopold RITONDALE dans ce document, que certains se permettent de commenter, c'est le plus bel hommage qui lui a été rendu. Relisez-le. Je le tiens à votre disposition. Quand quelqu'un a eu une divergence politique, comme nous l'avons eue, il s'agit bien d'un hommage rendu, même si bien sûr les époques sont différentes, et que l'on ne peut pas non plus être hagiographique. Ne vous permettez pas des commentaires politiques, et je ne parle pas de ceux de Madame RITONDALE. Madame MANA.

Mme MANA : Merci Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur le contexte économique qu'a développé Monsieur le Maire. Je rappelle que sur l'ensemble de nos ports, nous n'avons pas eu d'augmentation des tarifs depuis 2018, et que nous allons devoir mener des orientations budgétaires avec des objectifs communs : contenir des dépenses d'exploitation pour préserver la capacité d'auto-financement, maintenir et améliorer une qualité de services, développer de nouveaux projets de modernisation, poursuivre un programme d'investissements dynamiques pour transformer durablement nos ports.

Nous avons une grande nouveauté sur l'ensemble de nos ports cette année, elle concerne les ressources humaines. Nous modifions le traitement comptable de la masse salariale en mutualisant l'ensemble des effectifs. Tous les agents seront pris en charge par le Port le plus important, c'est-à-dire Saint-Pierre, qui refacturera les temps de présence aux ports annexes avec un coût moyen.

Cela dans le but de présenter un coût métier identique quels que soient les ports et faciliter la gestion des congés et de la paie. Pour mémoire, au 31 décembre 2022, le personnel permanent représente 46 agents, dont 2 contrats se terminant à cette même date, soit 44 au 1^{er} janvier 2023. On y ajoute 55 mois d'emplois saisonniers pour l'ensemble des ports et des zones d'activités. Sur le niveau de l'orientation, toutes nos dépenses seront marquées par une inflation projetée. Nous absorberons la mesure gouvernementale de revalorisation du point d'indice pour toute la masse salariale. Nous contribuerons aux travaux de régie pour l'amélioration des équipements portuaires. Nouveauté, la suroptimisation de la mutualisation avec la Ville, que nous faisons déjà pour l'entretien des véhicules. À partir du 1^{er} janvier, nous poursuivrons la démarche avec l'affranchissement du courrier.

Pour préserver ce niveau d'épargne, malgré l'inflation et pouvoir poursuivre l'ensemble de ces programmes, il est proposé pour 2023 une augmentation des tarifs de 3% à 5% selon les ports. Je me permets de vous détailler les chiffres. Port Saint-Pierre verra une augmentation des tarifs de 3%, ce qui conduira à un taux d'épargne brut de plus de 16%, une capacité d'endettement en baisse à 4,18 années, et une estimation des recettes d'exploitation à 11 100 000 €. L'auto-financement reste stable avec 2 300 000 €. Les dépenses d'exploitation seront évaluées à 10 600 000 €. J'aimerais vous donner les grands équipements prévus pour le Port Saint-Pierre, soit un peu plus de 1 800 000 €, recouvrant notamment l'amélioration de l'accueil portuaire, avec la modernisation des infrastructures. On retrouvera l'aménagement du quai d'honneur, du quai d'accueil, du quai des pêcheurs, l'amélioration du réseau électrique sur Baron Bic. Nous aurons aussi une enveloppe pour l'amélioration de la sécurité portuaire, avec notamment l'installation de caméras et la mise en place d'un radar à l'entrée du bassin n°3. On peut citer également l'amélioration du plan d'eau et de l'environnement, avec le changement des mouillages, l'harmonisation de l'éclairage public, fait en régie, c'est-à-dire par les agents du port, l'installation de compteurs d'eau communicants.

Pour le Port de La Capte, la politique est la même. La capitainerie fera l'objet d'une grande rénovation par l'équipe technique en régie. On propose une augmentation des tarifs de 3% pour conserver un bon taux d'épargne et contribuer à l'auto-financement de nos projets. Dans les grandes orientations pour 2023, on propose une somme de 260 000 € portée au titre de l'équipement, intégralement auto-financée. On distingue 128 000 € pour l'amélioration de la sécurité portuaire et 4 500 € pour la modernisation des services.

Pour le Port de l'Aiguade, les grands projets pour 2023 sont l'amélioration de la sécurité portuaire avec la réhabilitation des pontons en amont de la deuxième tranche, le remplacement d'une caméra et le remplacement des mouillages selon le schéma directeur avec un budget total de 276 000 € pour l'équipement. C'est une augmentation des tarifs de 5% qui est proposée, une optimisation de la gestion du plan d'eau avec l'attribution de 17 postes en contrats longue durée. On diminue aussi la présence de l'agent portuaire sur le site.

Pour Port Augier, l'augmentation des tarifs est prévue à 5%. Deux postes en contrats longue durée seront attribués, avec également une diminution de la présence de l'agent portuaire sur site. Au niveau de l'équipement et des grands projets pour 2023, la somme de 78 000 € est portée au titre de l'équipement, avec la fameuse modélisation de la cour Anthologie, l'installation de poteaux incendie et de caméras de vidéo protection.

Pour le Port du Niel, que nous exploitons depuis le 1^{er} janvier 2022, nous voulions un budget prévisionnel 2022 prudent. L'exercice se clôture par un excédent d'environ 30 000 € qui viendra abonder les recettes d'exploitation. Le taux d'épargne est à 38% et il est proposé une augmentation des tarifs de 3% pour suivre le surcoût lié à l'inflation. Dans les projets pour 2023, 151 000 € seront portés au titre de l'équipement, avec l'établissement d'un plan des réseaux, la réhabilitation des sanitaires, l'acquisition de préfabriqués pour la capitainerie, des barrière et garde-corps, trois caméras de vidéo protection, le remplacement des mouillages, l'installation des défenses deltas et d'un candélabre solaire. Voilà donc pour les grands lignes des orientations budgétaires des ports.

Pour les caveaux, nous avons en prévision de dépenses de fonctionnement une somme de 634 000 €. Les charges à caractère général se monteront à 202 000 €, correspondant à l'ensemble des achats de matériels et d'équipements pour la réfection et l'entretien des caveaux. Les charges de personnel représenteront 30 000 €. Nous aurons aussi à provisionner 30 000 € pour l'impôt sur les bénéfices. Au niveau des recettes de fonctionnement, qui sont constituées uniquement des produits issus de la vente des caveaux, on les estime à 120 000 €. Merci.

Mme BURKI : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi certains ports ont une augmentation de 3% et d'autres de 5% ?

Mme MANA : En effet, de 3% à 5% pour être au plus juste. Quand il n'était pas nécessaire de passer à 5%, nous sommes restés à 3%, en fonction des dépenses à venir et toujours pour maintenir un taux d'épargne important.

M. LE MAIRE : Pas d'autres observations ? Je refais voter sur l'ensemble du rapport d'orientations budgétaires, la Ville, les Ports, les caveaux, pour dire qu'il a bien eu lieu.

PREND ACTE QUE LE DEBAT A EU LIEU

AFFAIRE N°3 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ. Dotation de soutien à l'investissement local exercice 2023 - Demande de subvention pour l'opération de rénovation et de réaménagement de locaux de l'école de l'Almanarre.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une procédure soutenant l'investissement des collectivités. Elle est attribuée par le préfet de Région, sur proposition du préfet de Département, après une sélection des projets qui leur sont soumis. Plusieurs catégories d'opérations sont éligibles : rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures pour la mobilité, construction de logements, développement du numérique, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires – celui qui nous intéresse – réalisation d'équipements publics et réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux. Nous demandons et nous sommes retenus pour les travaux que nous voulons faire à l'école de l'Almanarre, pour un montant de 157 000 € HT. C'est très intéressant puisque la DSIN est une subvention d'un montant de 80% des travaux, soit 125 600 €. Je vous demande l'autorisation de procéder à cette demande de façon concrète.

Mme MONFORT : Je découvre que nous avons une Direction de la transversalité. Je voulais savoir en quoi cela consistait et qui la dirigeait.

M. LE MAIRE : On a créé deux Directions complémentaires. Une Direction de la transition énergétique qu'on a confiée à Nicolas ROY et une Direction de la transversalité, qui s'occupe des gros dossiers sous tous leurs aspects, aux côtés de Myriam BIVILLE, qui a été confiée à Karima SELLAOUI. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°4 – DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Développement durable
– Valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux
d'efficacité énergétique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
une convention d'habilitation avec le SYMIELEC VAR pour le dépôt en
groupement de CEE.

M. LAURENT : Il s'agit d'un marché mouvant. Je vais essayer de vous synthétiser cette délibération. Nous avons débattu du rapport du développement durable et également parlé d'économie. Nous sommes ici vraiment à l'interface entre le développement durable et l'économie au travers de la signature de cette convention. Comme vous le savez, le totem décrit par Monsieur CARRASSAN que constitue le développement durable est incontournable pour nous. Nous sommes soumis à la loi Elan et au décret tertiaire. Dans ce cadre-là, la municipalité mène des actions de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments publics.

Ces travaux représentent environ 2 000 000 € par an et peuvent nous amener à avoir des certificats d'économie d'énergie. Ces certificats sont des biens meubles négociables, c'est-à-dire qu'ils ont une valeur économique. Or, cette valeur économique ne peut être considérée qu'au-delà d'une certaine valeur d'économies. L'idée est donc de mutualiser les travaux faits de la cadre du Var, au travers d'une structure nommée « Le regroupeur », qui mutualise l'ensemble des dépenses en travaux. Ce regroupeur va demander les certificats auprès du Ministère, qui font partie de cette nouvelle économie de la transition écologique. Ce syndicat mixte, qui est un établissement public, va reverser 90% de la valeur du certificat d'économies d'énergie à la commune. Pour la commune de Hyères, c'est intéressant, au travers une démarche varoise. Cela va nous permettre, au travers des travaux réalisés, de récupérer un financement, qui serait de l'ordre de 10% environ. Ce qui est proposé dans cette délibération, c'est de donner la possibilité à Monsieur le Maire de signer cette convention, qui est révisable et résiliable à tout moment.

M. LE MAIRE : C'est un des systèmes les plus pervers que je connaisse au plan économique car cela consiste pour certains à s'acheter une bonne conscience en achetant des certificats. Nous ne sommes pas dans ce cas, nous les vendrons. Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°5 – CULTURE ET PATRIMOINE- ECOLE D'ARTS- Convention de partenariat avec le Parc National de Port-Cros - Autorisation à M. le Maire de signer.

M. CARRASSAN : La Ville d'Hyères et le Parc National sont parties prenantes dans l'éducation artistique et culturelle. Ils ont signé une convention, conjointement à l'Éducation Nationale, en 2014 à ce sujet. Aujourd'hui, il s'agit avec ce projet de convention de permettre à l'école d'Art, pendant les vacances scolaires, d'organiser des ateliers artistiques sur quelques sites du Parc, qui serait la puissance accueillante, proposant des visites guidées gratuites en même temps que l'atelier pourrait se dérouler. Les sites du Parc pouvant accueillir l'école d'Art pour ces ateliers sont la Batterie du Pradeau, le Fort Sainte-Agathe, le Moulin du Bonheur à Porquerolles, et le jardin de feu Emmanuel Lopez, aussi à Porquerolles. C'est une mise en relation tout à fait positive qui permet à l'école d'Art de poursuivre son action en dehors des périodes scolaires et pour le plus grand bien des élèves.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

Madame Isabelle MONFORT ne prend pas part au vote

AFFAIRE N°6 - CULTURE ET PATRIMOINE - SPECTACLE VIVANT - Actualisation des tarifs des spectacles de La Saison et Vivement Mercredi au théâtre Denis, à l'Anglicane et la Collégiale Saint-Paul

M. CARRASSAN : Nous avons trois lieux à Hyères qui accueillent du spectacle vivant, notamment des concerts : la Collégiale Saint-Paul, l'église anglicane et le théâtre Denis. Ces trois lieux sont prisonniers d'une ancienne délibération qui fixait un prix unique pour ces spectacles et concerts. Le prix unique est bien si l'on veut faire un effort pour permettre à tout le monde d'y accéder à moindres frais. Mais il faut être réalistes. La qualité des spectacles, le niveau artistique, l'ambition du spectacle et le niveau des artistes rendent parfois impossible de conserver ce tarif. Le tarif ancien était de 10 € pour tout, mais cela ne correspond plus à la réalité depuis longtemps. Il est temps d'organiser trois prix, selon le niveau du spectacle. Il y aurait un tarif à 25 €, un tarif à 15 € et un tarif à 10 €, que l'on conserve bien entendu. Un tarif spécial est également mis en place pour les enfants le « viement mercredi ». C'est réaliste et cela correspond à la réalité matérielle et financière de ces spectacles.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°7 - SPORTS - Création d'une tarification et adoption d'une convention pour l'organisation d'une activité de voile à la Base Nautique Municipale au profit du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université de Toulon.

M. ROUX : La commune a été sollicitée par l'université de Toulon afin de bénéficier des installations et équipements sportifs de la base nautique, pour l'organisation d'activités de voile et de planche à voile au profit des adhérents du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Considérant qu'il est opportun de développer et de diversifier l'offre sportive communale à destination des jeunes du territoire, il est donc proposé de créer une tarification relative à la mise à disposition du matériel et des infrastructures nautiques à l'Université de Toulon. Le montant forfaitaire proposé est de 150 € la séance d'une demi-journée de voile. Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer pour l'année scolaire 2023/2024 la convention correspondante et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°8 - SPORTS - Exonération partielle de la tarification de la Base Nautique au profit du Collège Gustave ROUX suite à la fermeture du gymnase des Rougières.

M. ROUX : C'est une convention de partenariat entre la Ville et le Département, qui définit les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges. Suite à la fermeture pour des raisons de sécurité du gymnase des Rougières, des créneaux supplémentaires, et notamment à la base nautique, ont été proposés à l'équipe « Éducation Physique et Sportive (EPS) » du Collège Gustave Roux afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'EPS obligatoire. Aussi, le montant prévisionnel de location des équipements sportifs communaux au profit du collège Gustave Roux est en hausse pour l'année scolaire 2022/2023. Par conséquent, il est proposé de procéder à une exonération partielle d'un montant de 1710 € liée au surcoût engendré par les 36 heures supplémentaires d'utilisation de la base nautique, dont le tarif horaire est de 47,50 €.

M. MASSUCO : Une question, puisque cela concerne la jeunesse. Quand est-ce que le gymnase des Rougières va rouvrir ?

M. LE MAIRE : En fin d'année, à un mois près. Nous avons encore eu une réunion hier. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°9 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du centre-ville - Déplacement partiel du marché à l'occasion des Journées Européennes des Journées de l'Art.

Mme RITONDALE : Merci Monsieur le Maire. La commune organise, du 27 mars au 2 avril prochain, les Journées Européennes des Métiers d'art. Pour les besoins de cette manifestation, la place République devra être disponible, et une partie du marché hebdomadaire devra être déplacée sur cette période. Afin d'assurer la continuité de ce marché, il est proposé de déplacer une partie des commerçants non sédentaires habituellement installés place République sur la place Clémenceau et ce, à partir du samedi 1^{er} avril 2023. Nous vous demandons donc l'autorisation du déplacement de marché.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°10 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Immeuble les Roches Curels - 24, Rue St Bernard - Parcelle BD n°0113 - Vente à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

AFFAIRE N°11 – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Immeuble Villa Gandarillas - Rue St Pierre - Parcelle BD n°0156 - Vente à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

M. LE MAIRE : Nous arrivons à deux délibérations symboliques importantes, pas uniquement symboliques d'ailleurs, qui concernent l'immeuble les Roches Curels et l'immeuble Villa Gandarillas, dans le parc Saint-Bernard. Ce sont deux bâtiments importants, historiques, qui font l'objet d'une utilisation directe ou indirecte de la Villa Noailles, qui y a mis des bureaux, y fait des manifestations, y reçoit des artistes en résidence. La question s'est posée de savoir s'il fallait ou non transférer ces locaux. Il nous a semblé que dans la logique des bonnes relations existant entre TPM, la Villa Noailles et la commune, et pour contribuer à l'essor des activités de la Villa Noailles, on ne pouvait pas traiter ces transferts immobiliers de façon habituelle.

Nous avons donc décidé de vous proposer de les vendre ou de les mettre à disposition gratuitement pour la Villa Gandarillas, qui est déjà occupée et a fait l'objet de nombreux travaux par la Villa Noailles elle-même, et à mi-valeur vénale concernant les Roches Curels. C'est donc une contribution de la Ville à l'activité culturelle de la Villa Noailles, en parfait accord avec TPM. On peut imaginer qu'il aurait pu être décidé au moment où les transferts de gestion se sont faits entre la commune et TPM, que la totalité des bâtiments se situant dans le parc Saint-Bernard soit transférée comme le fut la Villa Noailles. Ils ne l'ont pas été, et on trouve là une solution intermédiaire qui paraît opportune. Il s'agit donc de la vente à un prix de 338 000 € de l'immeuble les Roches Curels à la Métropole TPM, qui les mettra à disposition de l'association Villa Noailles, et la vente à l'euro symbolique de la Villa Gandarillas à TPM.

Mme AGOSTA : Nous ne comprenons pas, Monsieur le Maire, ce transfert de propriété. Vous indiquez que vous souhaitez mettre en vente les Roches Curels et la Villa Gandarillas pour les céder à la Métropole. Vous indiquez un prix de 338 000 € pour l'un, alors que sa valeur vénale est estimée par les services du domaine à 694 000 €, et l'autre à l'euro symbolique alors que sa valeur vénale s'élève à 450 000 €. C'est donc un total de 806 000 € que vous voulez offrir à TPM et que la Ville va perdre. Vous motivez ces ventes par le fait que les deux biens seront mis à la disposition de l'association de la Villa Noailles, parce que la gestion culturelle a été transférée à la Métropole.

Il est vrai que des lois de transfert de compétences sont intervenues. Cela participerait ainsi à l'image et à l'attractivité de la commune. Pour autant, je ne comprends pas l'intérêt de la Ville de se déposséder à moindre coût, voire à vil prix, de son patrimoine foncier au profit de TPM.

La gestion culturelle d'un lieu ne doit pas impliquer une disparition systématique du droit de propriété du bâtiment qui le compose. Quand un propriétaire met en location commerciale son bien pour l'exploitation du fonds, il ne transfère pas pour autant la propriété des murs au bénéfice du locataire commercial. La Villa Noailles elle-même est considérée comme un fleuron du patrimoine architectural moderne, que nous avons la chance de posséder. Cela veut-il dire qu'elle est également vouée à disparaître du patrimoine de la Ville ? Nous sommes extrêmement inquiets de ce constat que nous sommes forcés de faire. Nous avons appris récemment que la Villa de Jausiers a été mise en vente au mois de janvier pour 350 000 € alors qu'elle fait partie de la mémoire culturelle et du patrimoine de plusieurs générations de Hyérois. Nous constatons une volonté de laisser Hyères perdre peu à peu son patrimoine remarquable, ce qui est pour le moins déroutant mais surtout contraire à l'intérêt de notre ville. Je vous rappelle que dans votre programme de campagne 2014, vous aviez indiqué : « Les biens immobiliers que l'Histoire nous a légués concourent à l'identité de notre commune. Il convient de les conserver, de les valoriser, de les adapter, car ils sont une part essentielle de la richesse de notre ville. » Vendre ou brader systématiquement le domaine public communal est un mauvais coup porté à notre patrimoine.

Nous ne comprenons pas du tout cette volonté aujourd'hui de brader le patrimoine de Hyères. C'est pourquoi nous voterons contre pour les deux résolutions.

M. MASSUCO : J'ai juste une question. Je prends acte de la cession de deux biens. Est-ce que cette cession était indispensable ? Y avait-il un caractère pécunier vis-à-vis de la Métropole ?

M. LE MAIRE : C'est demandé par la Métropole et par la Villa Noailles dans la mesure où l'occupation est de fait et où cela pose des problèmes de responsabilités et des travaux à effectuer. Prenant acte du fait que cela aurait pu, ou dû, être transféré au moment où le transfert total a été réalisé, nous avons pris cette décision de répondre favorablement à leur demande. Ce n'est pas brader le patrimoine communal. Et je vous signale que la Villa Noailles a déjà été transférée. Vous ne le saviez pas ?

Mme AGOSTA : Cela n'a peut-être pas été dit très fort Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Elle dépend de TPM, pas de la commune, comme le Vélodrome. Il y a eu un tas de transferts de bâtiments au moment de la création de la Métropole, dont on a estimé qu'ils restaient Hyérois dans l'esprit, mais qu'ils relevaient davantage d'une gestion métropolitaine. C'est vrai pour beaucoup de bâtiments, dont notamment ces deux que j'ai cités. On pourrait en citer d'autres. On aurait pu souhaiter par exemple que la piscine puisse être transférée, elle ne l'a pas été, des négociations se sont tenues en ce sens.

C'est la vie normale d'une commune dans une Métropole. Là, la totalité de l'activité de ces deux villas relève de TPM et de la Villa Noailles. La question s'est donc posée. L'intérêt reste le même, la localisation reste la même. Ce serait comme dire que la Villa Noailles n'est pas Hyéroise, elle le reste, mais elle est de responsabilité métropolitaine.

Ce n'est pas brader le patrimoine, de ce point de vue cette critique ne peut nous être adressée. Il s'agit simplement de la volonté de répondre favorablement à la Villa Noailles et à TPM, mais je peux comprendre que vous ne souhaitez pas y apporter une réponse favorable. Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

**5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame**

2 ABSTENTIONS : Madame Isabelle MONFORT, Monsieur Nicolas MASSUCO

**AFFAIRE N°12 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE
COMMUNALE - Route des Marais - Parcelle cadastrée section EL n°0109 -
Vente au SITTOMAT**

M. LIBESSART : Merci Monsieur le Maire. À la suite de vérifications, nous avons constaté que le site du SITTOMAT, route des Marais, empiétait sur la propriété communale sur une bande d'un peu plus d'un mètre de large, sur un peu plus de 100 mètres de long, soit 149 m². Le pôle d'évaluation des domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 3 000 €. Compte tenu de l'intérêt public du site, nous cédonc celui-ci à l'euro symbolique, avec bien entendu, comme pour le terrain initial de la SITTOMAT, une condition particulière qui prévoit que le terrain objet de la vente ainsi que toutes les constructions et installations faites seront rétrocédés à la commune pour le même euro symbolique. En outre, on modifie par la même occasion l'assiette de cette servitude de passage constituée en 1983, avec un déplacement au niveau de l'actuelle voie d'accès passant entre la déchetterie et la station d'épuration.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'observations ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°13 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGAUDE - Aliénation du bien situé 7 avenue des
Mouettes cadastré section IL n°0119 formant le lot n°84 au profit de M. et
Mme AUGAT**

M. LIBESSART : Nous sommes au 7 avenue des Mouettes, sur une parcelle occupée actuellement par Monsieur et Madame AUGAT, qui ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété de cette construction dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu d'un bail en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1955. Il s'agit d'une parcelle de 256 m² qui supporte une maison de 90 m² environ. Comme de coutume en la matière, nous avons une évaluation des domaines, à 232 000 €. Par courrier du 15 septembre 2022, les emphytéotes ont indiqué se porter acquéreurs et accepter expressément les conditions et le prix proposés par la commune. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement pour la vente au profit de Monsieur et Madame AUGAT.

Mme BURKI : Je m'abstiens.

Monsieur le Maire : D'accord Madame.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
1 ABSTENTION : Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°14 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 10 avenue de la Pinède
cadastré section EV n°0041 formant le lot n°55 Bis au profit de Mme
MEULIEN Hélène**

M. LIBESSART : Nous sommes au 10 avenue de la Pinède. Madame MEULIEN a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété. Elle est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2059, et son bail se trouve en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1961. La parcelle de 128 m² supporte une maison d'une superficie de 110 m². L'avis des domaines a fixé l'indemnité de résiliation à 275 000 €, ce qui a été notifié par la commune le 20 décembre 2022 et accepté par Madame MEULIEN. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer favorablement à la vente.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
1 ABSTENTION : Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°15 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - SERVITUDE DE
PASSAGE DE CÂBLES ELECTRIQUES AU PROFIT DE ENEDIS –
Rue JEAN RIBIER - PARCELLE BB n°0322**

M. LIBESSART : Nous nous trouvons juste à côté de la salle du Conseil Municipal, rue Jean Ribier. Afin de permettre les opérations de surveillance, d'entretien et de réparation des câbles souterrains, la commune constitue au profit de la société ENEDIS une servitude de passage sur une emprise de 5 m² moyennant la somme de 22 €, correspondant à la somme proposée par ENEDIS, étant précisé que le domaine a évalué cette servitude à l'euro symbolique. La société ENEDIS et celles et ceux qui viendraient à lui être substitués pourront faire pénétrer sur la parcelle leurs agents dûment accrédités, en vue de l'entretien, la surveillance, la construction et la réparation de l'ouvrage. Je vous demande en conséquence de vous prononcer sur ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°16 – GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie
publique : Rond-point Pierre MARTIN**

Mme RITONDALE : Monsieur Pierre MARTIN né le 1^{er} novembre 1928 et décédé à Hyères le 23 juin 2022 a été Conseiller Municipal et Adjoint spécial de la Fraction de Giens de 1988 à 2001. Membre du Comité d'Intérêt Local et de plusieurs commissions municipales durant son mandat, il mettra ses compétences et son dévouement au service de la fraction de Giens. Considérant la volonté de la commune de rendre hommage à Monsieur Pierre MARTIN et afin de perpétuer sa mémoire, il est proposé au Conseil municipal de nommer le rond-point existant entre l'avenue des Arbanais et l'avenue de l'Estérel : rond-point Pierre MARTIN.

M. LE MAIRE : C'est une belle proposition pour une belle figure de la commune. Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°17 – GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée :
Impasse du double TOMBOLO.**

Mme RITONDALE : Pour répondre pleinement aux préconisations nationales et départementales sur l'adressage afin d'optimiser notamment l'accès des secours, des services à la personne et de la distribution postale, la commune et le CIL de Giens ont sollicité certains riverains de voies privées non dénommées pour une recherche de dénomination. Dans un souci de bonne administration du réseau des voies de la commune et après étude des propositions faites par le CIL de Giens, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la dénomination : Impasse du double Tombolo.

M. LE MAIRE : En espérant que cette appellation durera longtemps. Je mets aux voix.

Mme RITONDALE : Sinon on l'appellera « impasse du simple Tombolo ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°18 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Changement d'appellation
d'une voie privée : Impasse de la Chèvrerie / Impasse du petit DUC**

Mme RITONDALE : Le conseil Municipal avait adopté, après étude des propositions faites par le CIL de GIENS, la dénomination « Impasse de la Chèvrerie » par délibération n°30 du 27 octobre 2022. Il s'avère qu'à la mise en place de cette disposition, les riverains de cette voie ont souhaité modifier cette dénomination et la remplacer par « Impasse du petit DUC ». Le petit duc est un oiseau.

M. LE MAIRE : C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N°19 - COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS - Acquisition et
maintenance de photocopieurs reconditionnés pour services municipaux,
établissements scolaires, service des ports de la ville d'Hyères - Relance du lot
N° 2 suite à procédure infructueuse – Mise en appel d'offres ouvert**

Mme BATTESTI : Merci Monsieur le Maire. Le nouveau marché relatif à l'acquisition et à la maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, des services municipaux, des établissements scolaires et du Service des Ports, et notamment le lot n°1 relatif aux copieurs neufs, a été attribué le 29 juin 2022 dernier. Cependant, la précédente procédure concernant le lot n°2, relative aux photocopieurs reconditionnés, s'est avérée être infructueuse. Ce lot est relatif à la loi dite AGECE, qui nous oblige à faire des marchés reconditionnés pour la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il est proposé de relancer un nouveau marché sous la forme d'un marché ordinaire, comprenant une part à prix global et forfaitaire pour l'acquisition de copieurs reconditionnés et une part à prix unitaire pour la maintenance. Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 4 ans ferme à compter de la date de mise en service du premier copieur acquis au titre du présent contrat. Il est également prévu une tranche ferme qui comprend l'acquisition des copieurs et leur maintenance pendant 4 ans, et une tranche optionnelle qui consiste à maintenir les copieurs une année supplémentaire, à l'issue des quatre ans de maintenance prévus au titre de la tranche ferme. Le montant du lot n°2 est estimé à 39 744 € TTC pour la durée du marché, tranche optionnelle comprise. Nous demandons l'autorisation de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°20 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : Charte forestière de territoire du massif des Maures 2022-2030

M. MONPATE : La première Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures a été signée en 2010 par l'ensemble des partenaires locaux dont la commune d'Hyères qui l'a adoptée par délibération n°56 du 12 mars 2010. Cela a abouti à la création du Syndicat Mixte du Massif des Maures en 2014.

Le contexte global ayant fortement évolué, les membres du Syndicat, en partenariat avec l'Association des communes forestières du Var, ont décidé de réviser cette charte et ont souhaité qu'elle soit intégrée en lien avec les réflexions sur l'adaptation au changement climatique dans une démarche globale de développement durable du massif. Le syndicat mixte a un rôle de coordination et d'animation de cette dynamique territoriale. La charte forestière sera soumise à signature de l'ensemble des acteurs du territoire, s'engageant à favoriser sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE : Pas d'observation, d'oppositions ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°21 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS - SERVICE SECURITE - Établissement d'une convention avec l'Office National des Forêts pour le contrôle des obligations légales de débroussaillage - Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.

M. MONPATE : Cela concerne l'obligation légale de débroussaillage.

M. LE MAIRE : C'est important, c'est quelque chose qui revient beaucoup dans la commune.

M. MONPATE : Tout à fait. En application de l'article L134-7 du Code Forestier, la commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage sur son territoire. En conséquence, elle doit contrôler l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires. À ce titre, la commune souhaite mandater l'ONF pour réaliser, en partenariat avec le service de sécurité civile communal, sur le territoire communal, des missions de contrôle de l'exécution de ces obligations.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS – POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention entre les communes de LA GARDE et HYÈRES pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur la commune de LA GARDE.

M. THIEBAUD : Il s'agit d'une convention habituelle. Vous savez que nous disposons d'une fourrière animale dans la commune, apte à accueillir et à garder les chiens errants. Cette obligation s'impose à toutes les communes, malheureusement certaines n'en ont pas les moyens ou ne se sont pas suffisamment agrandies pour cela. La commune de La Garde a donc sollicité notre commune pour bénéficier de notre fourrière. La commune de La Garde continuera de ramasser ces chiens errants et les amènera à la fourrière de Hyères, moyennant bien sûr un paiement habituel. Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de La Garde.

M. LE MAIRE : Tant que nous avons la capacité.

M. THIEBAUD : Cela réduira un peu les dépenses de la fourrière, ce n'est pas une mauvaise chose.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°23 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SECURITE ET DES PORTS – POLICE MUNICIPALE - Établissement d'une convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages, entre la commune d'HYÈRES et la Fondation 30 millions d'amis.

M. THIEBAUD : Je vous donne juste une petite observation, n'étant pas un spécialiste de la gent féline. Saviez-vous qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans ? Il y a obligation pour la mairie de lutter contre ces chats errants. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis, qui prendrait à sa charge la moitié de ces stérilisations. Le coût annuel est estimé à 3960 €. Une moitié sera versée par la commune à la Fondation, qui elle-même sera chargée de ces stérilisations.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°24 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Autorisation donnée à M. Le Maire de répondre à un appel à projet - Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL St Pierre) et demande de subvention aux partenaires financiers de la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer).

M. BRUNEL : Dans le cadre de la poursuite des activités de protection de l'environnement marin et de la volonté de rationaliser les usages des activités nautiques à proximité des herbiers de Posidonies, notamment au Port Saint-Pierre, par la mise en œuvre de mouillages organisés, la commune d'Hyères a répondu en 2020 au premier appel à projets initié par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. La commune a obtenu, à ce titre, une subvention par l'Office Français de la Biodiversité de 80% du montant des études nécessaires pour la mise en place d'une ZMEL. Les études étant en fin de réalisation, la commune passe à l'étape suivante en répondant au nouvel appel à projet 2022, joint à la présente délibération, pour demander aux partenaires le financement de la réalisation des travaux pour la mise en place de la ZMEL Saint-Pierre, à hauteur de 80%. Le coût pour la réalisation de l'ensemble des travaux est estimé à la somme de 475 000 € HT, soit 570 000 € TTC. Il est ainsi proposé d'autoriser M. Le Maire à signer la lettre de candidature pour le nouvel appel à projet 2022 dans le but d'obtenir le financement maximum pour la réalisation des travaux, et de solliciter auprès des financeurs potentiels du projet les subventions maximums, soit un montant de 380 000 €, représentant 80% du montant hors taxes des travaux à réaliser.

M. LE MAIRE : Merci.

M. MASSUCO : Pas de difficultés sur la ZMEL, je voterai favorable. Je voulais simplement savoir qui aura la gestion de cette zone. Est-ce que ce sera le Port Saint-Pierre ou une autre entité ? Dans le cas où des bateaux sauvages viendraient à venir, comment cela sera géré ?

M. BRUNEL : Effectivement, les effectifs du port pourront se mutualiser pour pouvoir apporter une gestion cohérente de la ZMEL. Par ailleurs, une ZMEL est un endroit délimité, sur lequel il y aura des mouillages écologiques. De ce fait, il n'y aura pas d'autres mouillages possibles en dehors de ces mouillages normalisés. La police sera évidemment déployée pour faire respecter la réglementation.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°25 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

M. BRUNEL : La Régie du Port Saint-Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité de secrétaire de Direction, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service. Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire. Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux Statuts de la Régie du Port d'Hyères Saint-Pierre, il est proposé de valider la consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée, d'adopter le projet de contrat de travail ci-joint, d'autoriser Monsieur le Maire, en sa qualité d'autorité exécutive de la Régie, à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? Bien. Pour revenir sur les ZMEL, vous savez qu'actuellement, le Parc National de Port-Cros, qui a déjà réalisé une ZMEL, est en train de le faire sur Porquerolles. C'est une responsabilité importante. C'est lui qui assurera l'intendance et le suivi. Il faudra que chacun, et je pense notamment aux usagers hyérois possédant des bateaux, faire preuve de compréhension. Au départ il y aura des hésitations, il y a des habitudes prises, mais c'est indispensable si l'on veut maîtriser les choses. C'est une démarche courageuse, que ce soit pour le Parc ou pour nous, et encore plus pour le Parc car on ne parle pas du même nombre de bateaux. Mais c'est nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N°26 - PORTS - Renouvellement de la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint-Pierre.

M. BRUNEL : Par délibération n°24 du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Société M2 Sailing pour la saison 2022 de « Course au large Class 40 », avec pour objectif de soutenir le skipper Hyérois Mikael MERGUI durant sa préparation technique et sportive à la course transatlantique « Route du Rhum 2022 ».

Au vu des retombées médiatiques et des retours positifs sur les actions pédagogiques proposées par M2 Sailing, notamment auprès des scolaires, il est proposé de renouveler la convention pour la saison 2023 de « Course au Large Class 40 », avec pour objectif sportif identifié une participation à la course transatlantique « Jacques Vabre » en octobre 2023.

Par conséquent, il est proposé de renouveler le partenariat entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing afin de permettre, au cours du premier trimestre 2023, la préparation technique et logistique du bateau « Centrakor » au port d'Hyères mais également la réalisation d'actions pédagogiques auprès des scolaires et des écoles municipales de voile.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N°27 - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération de frais de manutentions portuaires au profit de l'association AFCA

M. BRUNEL : L'association AFCA (Association Française pour la Coupe de l'America) a été créée en 1966 par Marcel BICH est propriétaire du voilier « France », premier voilier français de jauge 12 M JI, classé monument historique depuis 1992 et qui a participé à trois reprises aux défis de la Coupe de l'America. Revenu à son port d'attache hyérois depuis 2018, « France » bénéficie du soutien de la Mairie par l'exonération des redevances d'amarrage pour 3 ans votée au Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022. Toutefois, le bateau doit être mis sur bers durant le 1^{er} semestre 2023, pendant une durée d'un mois environ, afin de réaliser les travaux d'entretien annuels, indispensables à sa préservation. Au regard de l'intérêt historique que présente le bateau « France », il est proposé d'appliquer une exonération totale des frais de manutention portuaires pour son séjour sur la zone d'activités du port Saint-Pierre, durant le 1^{er} semestre 2023.

M. LE MAIRE : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (43 VOIX)

**AFFAIRE N°28 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission
Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux
réalisés par la commission au cours de l'année 2022.**

M. LE MAIRE : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué. On s'est donc réuni le 4 février 2022 et la Commission a émis un avis favorable sur un renouvellement pour un établissement de place au 1550 Boulevard de la Marine.

La Commission s'est réunie le 17 novembre 2022 et a examiné les rapports annuels des délégataires de service public, le garage Saint-Gervais, pour la fourrière automobile, les plages du domaine communal « KAINA BEACH » et « PETIT BAIN », la DSP Casino.

Elle a également examiné les bilans d'activités des services exploités en Régie, dotés d'économies financières : ports d'Hyères, de l'Ayguade, de La Capte, Port Auguier, et construction et vente de Caveaux. Elle a émis un avis favorable sur le dossier du renouvellement de concession de service public pour un établissement de plage au 2396 boulevard du Front de Mer. Nous prenons acte de l'état des travaux. Pas d'observations ?

PREND ACTE QUE LE DEBAT A EU LIEU

M. LE MAIRE : Deux questions orales ont été posées par le groupe HTN par l'intermédiaire de Madame TROPINI. L'une relève du Festival de Bande Dessinée de Solliès-Ville, qui a lieu depuis 30 ans et qui a des difficultés pour se maintenir. On nous suggère que cela peut être une opportunité qu'il soit réalisé ou transféré à Hyères. Nous suivons cela avec intérêt. Dans tous les cas, s'il est supprimé à Solliès-Ville, nous étendrons sans aucun doute l'importance de la bande dessinée sur la Fête du Livre, et pourquoi pas plus si affinités. C'est donc une attention particulière qui sera portée à ce sujet.

La deuxième question concerne les travaux au bas de Gambetta. Les personnes à mobilité réduite ont d'énormes difficultés de déplacements. Nous sommes conscients de la gêne opérée.

Nous allons mettre en œuvre chaque fois que possible dans les autres des tissus de type moquette pour favoriser l'adhérence de chacun. C'est aujourd'hui en voie de finition sur le bas de Gambetta.

Je profite pour vous informer, car cela fait l'objet de beaucoup de rumeurs, que la totalité du côté droit de Gambetta en montant sera totalement achevée dans les délais, c'est-à-dire avant fin avril. La rue Général de Gaulle sera totalement achevée avant fin avril. Le haut de Gambetta sera totalement achevé avant fin avril. La partie gauche en montant de Gambetta en bas aura une portion qui demandera deux ou trois semaines supplémentaires pour être achevée.

Les délais sont globalement tenus, même si nous avons trouvé à certains endroits de l'amiante.

Je signe pour qu'à l'avenir les délais soient tenus de la même façon.

C'est compliqué pour les commerçants et les usagers, qui font preuve d'une grande conscience citoyenne et comprennent que ces difficultés sont liées à une volonté d'amélioration, qui commencera à voir le jour de façon nette à partir de fin avril pour la première phase.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce Conseil et je vous donne rendez-vous à la fin du mois prochain.

(La séance est levée à 11 h 30.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

24 FEVRIER 2023

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

31 MARS 2023

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
M. Olivier MICALLEF, CMD**



**LE MAIRE,
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS